



**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la CAGB le : 31/05/2018	<b>Séance du Jeudi 24 Mai 2018 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs</b>	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
---	--	---

**PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 24 Mai 2018 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

**R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté nomme Monsieur Yves MAURICE comme secrétaire de séance.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 98      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

**R. 0.2 - Installation de nouveaux conseillers communautaires titulaire et suppléant de la commune de Cussey-sur-l'Ognon et modification de la représentation de la CAGB dans les commissions communautaires**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe M. Jean-François MENESTRIER comme conseiller communautaire titulaire, et Mme Aude BETTINELLI comme conseillère communautaire suppléante,
- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne M. Jean-François MENESTRIER comme membre titulaire de la commission n°2 « Mobilités »,
- désigne Mme Aude BETTINELLI comme membre suppléant de la commission n°2 « Mobilités ».

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 105      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

## Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### **Finances**

#### R. 1.1.1 - Contractualisation Etat - Collectivité

A l'unanimité des suffrages exprimés, 26 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la signature de la contractualisation avec l'Etat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat correspondant.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 88          Contre : 0*

*Abstentions : 26*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

#### R. 1.1.2 - Contrat de Territoire avec le Département du Doubs - Désignation des membres du comité de pilotage

*Mmes ML. DALPHIN(2), O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL et MM. A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- se prononce favorablement sur la proposition de représentation suivante à la future instance de concertation (comité de pilotage) :
  - M. Gabriel BAULIEU : Maire de Serre-les-Sapins
  - Mme Martine DONEY : Maire de Fontain
  - M. Jean-Louis FOUSSERET : Maire de Besançon
  - M. Jacques KRIEGER : Maire de Roche-lez-Beaupré
  - M. Christophe LIME : Membre du Bureau du Grand Besançon, représentant le Président
  - M. Jean-Paul MICHAUD : Maire de Thoraise
  - M. Gilles ORY : Maire de Bonnay
  - M. Jean-Yves PRALON : Maire de Tallenay
  - M. Pascal ROUTHIER : Maire de Saint-Vit.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 102          Contre : 0*

*Abstentions : 2*

*Ne prennent pas part au vote : 10*

#### R. 1.1.3 - Demande de subventions dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local

*Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN(2), O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER et C. MICHEL et MM. J. ACARD, A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme la réalisation des projets du Grand Besançon suivants, conformément au PPIF :
  - o mise aux normes accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du Schéma Directeur - Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP),
  - o aménagement d'un nouveau site propre (bus et piste cyclable) à Planoise.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à confirmer les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local, et auprès d'autres cofinanceurs tels que la Région de Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs, et les autres partenaires potentiels, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 102          Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 12*

#### R. 1.1.4 - Modifications de la convention sur le dispositif d'Aide aux communes suite au développement des services

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications proposées pour le dispositif d'aide aux communes sur le fonctionnement général et l'actualisation des services,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants relatifs au changement de niveau d'adhésion des communes.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114          Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

#### R. 1.1.5 - Organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de Livres dans la Boucle

Mmes C. COMTE-DELEUZE et M. J. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le règlement du festival et la convention qui sera proposée aux libraires partenaires dans le cadre de l'organisation des éditions 2018 de Livres dans la Boucle,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne Franche Comté et de tout autre partenaire potentiel et à signer les conventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 2

#### R. 1.1.6 - Remboursement de la réparation de 8 vitabris

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accepte la participation, de l'ASPTT, aux réparations à hauteur de 1 635,60€ TTC.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

#### R. 1.1.7 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 30 mars au 31 décembre 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de ce bilan.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

#### R. 1.1.8 - Achat de fournitures administratives

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour l'achat de fournitures administratives,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commande avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112      Contre : 0  
Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0

#### R. 1.1.9 - Fournitures et prestations pour l'atelier automobile

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour l'achat de fournitures et prestations pour l'atelier automobile,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commande avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112      Contre : 0  
Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0

### **Ressources humaines**

#### R. 1.2.1 - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative et financière auprès du Département architecture et bâtiments

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative et financière à temps non complet (50%) relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, auprès du Département architecture et bâtiments.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112      Contre : 0  
Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.2.2 - Elections professionnelles 2018 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un Comité Technique commun, d'un CHSCT commun, des Commissions Administratives Paritaires communes et des Commissions Consultatives Paritaires communes à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB,
- le rattachement du Comité technique, du CHSCT, des Commissions Administratives Paritaires et des Commissions Consultatives Paritaires auprès de la CAGB,
- la répartition des sièges des représentants des collectivités en proportion des personnels de chacune des collectivités relevant de chaque instance représentative du personnel,
- la désignation de la CAGB comme autorité chargée d'établir les listes d'aptitude en CAP
- la fixation à 15 du nombre de représentants titulaires du personnel au Comité technique,
- la fixation à 10 du nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT,
- l'application du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Ville de Besançon, du CCAS et de la CAGB égal à celui des représentants du personnel pour le Comité Technique et pour le CHSCT,
- le recueil de l'avis, par le Comité technique et par le CHSCT, des représentants de la Ville de Besançon, du CCAS et de la CAGB.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

R. 5.1 - Programme Local de l'Habitat 2013-2019 : modification liée à l'extension du périmètre communautaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'engagement de la procédure de modification du Programme Local de l'Habitat.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

R. 5.2 - Délégation des aides à la pierre de l'Etat : renouvellement de la convention (2018-2023)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre de l'Etat ainsi que les conventions annexes dédiées à la gestion des aides de l'Agence nationale de l'habitat et à la mise à disposition des services de l'Etat.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

R. 5.3 - Prorogation de délai de validité des subventions relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 19 logements par Grand Besançon Habitat

*Mmes D. POISSENOT(2) et K. ROCHDI et MM. F. ALLEMANN, B. GAVIGNET, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande de prorogation du délai de validité de subvention, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de prorogation des délais de validité de subventions correspondantes.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 107      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 7*

R. 5.4 - Opération d'aménagement d'une aire de très grands passages

*Mmes O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL et MM. A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sur la base des études existantes :

- se prononce favorablement sur les propositions et valide le principe d'aménagement de l'aire de très grand passage,
- prend acte que le coût de l'aménagement de cette aire (hors coûts des acquisitions foncières et des études préalables) devrait représenter un engagement financier pour le Grand Besançon de l'ordre de plus de 2 millions d'euros hors taxe (montant que les études et alternatives choisies auront vocation à préciser),
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les éventuelles subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Doubs.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 8*

**Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

R. 6.1 - Modifications statutaires du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

*MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE et JL. FOUSSERET, M. LOYAT et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications statutaires du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 107      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 5*

R. 6.2 - Modifications statutaires du SMSCoT

*Mmes C. BARTHELET, M. DONEY et MM. F. ALLEMANN, A. AVIS, N. BODIN, JL. FOUSSERET, J. KRIEGER(2), M. LOYAT, JP. MICHAUD, JY. PRALON, P. ROUTHIER et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications des articles 2 et 5 des statuts du SMSCoT.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 13*

R. 6.3 - Adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à la MOT dont la cotisation s'élève la première année à 5 500€ et 6 500€ les années suivantes,
- se prononce favorablement sur la candidature au bureau de la MOT pour un mandat de trois ans,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à participer aux réunions organisées par la MOT et à siéger au bureau de celle-ci en cas d'aboutissement de la candidature.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 112      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

R. 6.4 - Approbation du PLU de la commune d'Avanne-Aveney - Création d'un périmètre délimité des Abords

*Mme MJ. BERNABEU conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 111      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

R. 6.5 - Institution du DPU sur la commune d'Avanne-Aveney

*Mmes MJ. BERNABEU, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune d'Avanne-Aveney,
- la délégation de l'exercice du DPU dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 111      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

R. 6.6 - Approbation du PLU de la commune de La Chevillotte

*M. R. BOROWIK, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 111      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

R. 6.7 - Institution du DPU sur la commune de La Chevillotte

*M. R. BOROWIK, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de La Chevillotte,
- la délégation de l'exercice du DPU dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 111      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

R. 6.8 - Approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Pirey

*M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Pirey telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 111      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

R. 6.9 - Modification simplifiée n°1 du PLU de Champagney : modalités de mise à disposition du dossier au public

*M. O. LEGAIN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champagney au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 111      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

R. 6.10 - Modification simplifiée n°1 du PLU de Franois : modalités de mise à disposition du dossier au public

*Mme F. GILLET, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Franois au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 111      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

R. 6.11 - Modification simplifiée n°3 du PLU de Serre-Les-Sapins : modalités de mise à disposition du dossier au public

*M. G. BAULIEU, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Serre-les-Sapins au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 111      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

R. 6.12 - Modification simplifiée n°3 du PLU de Besançon : modalités de mise à disposition du dossier au public

*MM. N. BODIN et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Besançon au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 110      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 2*

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

R. 7.1 - Grande bibliothèque - Déclaration d'intérêt communautaire

*Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. J. ACARD(2), JL. FOUSSERET, A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare d'intérêt communautaire la future Grande bibliothèque au titre de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire », et ainsi permettre la mise en réseau des équipements de lecture publique du territoire,
- autorise le Président à solliciter les demandes de subventions nécessaires au projet auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel, la Communauté d'Agglomération s'engageant à prendre en charge les financements non acquis et à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 105      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 6*

R. 7.2 - Bilan de la saison touristique 2017

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce bilan de fréquentation 2017.

R. 7.3 - Dispositif d'accueil touristique Chamars : demande de subventions

*Mmes C. COMTE-DELEUZE et M. J. ACARD(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et de tout autre partenaire potentiel.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 108      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 3*

R. 7.4 - Demande de subvention pour la rénovation des équipements du camping de Besançon Chalezeule

*Mmes C. COMTE-DELEUZE, O. FAIVRE-PETITJEAN et C. MICHEL et MM. J. ACARD(2), A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'amélioration de la qualité des équipements du camping communautaire Besançon-Chalezeule et son plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental du Doubs, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et d'autres financeurs éventuels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 101      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 10*

R. 7.5 - Avenant au marché de gestion du port d'agglomération

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au marché de gestion des équipements fluviaux communautaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109                      Contre : 0  
Abstentions : 2                Ne prennent pas part au vote : 0

R. 7.6 - Festival Grandes Heures Nature : convention de partenariat entre la CAGB et la Société d'Economie Mixte de Micropolis

MM. JL. FOUSSERET, P. GONON et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la SEM MICROPOLIS.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108                      Contre : 0  
Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 3

R. 7.7 - Convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH dans l'Agglomération du Grand Besançon

Mmes C. COMTE-DELEUZE, O. FAIVRE-PETITJEAN et C. MICHEL et MM. J. ACARD(2), A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH dans l'agglomération du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH dans l'agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101                      Contre : 0  
Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 10

**Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

R. 8.1 - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint-Vit

M. P. ROUTHIER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec la commune de Saint-Vit pour la mise à disposition de Monsieur Patrick LORIAU à hauteur de 30% de son temps,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110                      Contre : 0  
Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 1

R. 8.2 - Conventions de participation financière des communes de Haute-Saône pour la restructuration du Bassin Versant de l'Ognon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'approbation des conventions à passer avec les communes de BUSSIERES, d'ETUZ et de BOULOT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0  
Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.3 - Tarif Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) et facturation pour les privés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les tarifs de prestations pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.4 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la DREAL pour la maîtrise d'œuvre sur le secteur de Cayenne

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'approbation de la convention avec la DREAL,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.5 - Majoration de 100% de la pénalité financière en matière d'assainissement non collectif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide que la pénalité financière prévue par l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique est fixée au double du montant de la redevance que le propriétaire aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.6 - Convention de déversement des eaux industrielles - Coefficients de pollution

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le mode de calcul du coefficient de pollution,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.7 - Eau et Assainissement - Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et à France Eau Publique (FEP)

M. C. LIME(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), à la démarche d'analyse comparative des services d'eau et d'assainissement, ainsi qu'à France Eau Publique (FEP),
- désigne Christophe LIME comme représentant de la CAGB au sein de ces deux instances,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

R. 8.8 - Programme de travaux eau potable 2018

Mmes C. COMTE-DELEUZE, O. FAIVRE-PETITJEAN et C. MICHEL et MM. J. ACARD(2), A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le programme de travaux eau pour l'année 2018,
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
  - solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, le Département de la Haute Saône, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
  - autoriser le Département à percevoir et à verser pour le compte de la Collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et s'engage le cas échéant à rembourser au Département la subvention de l'Agence perçue en cas de non-respect de ses obligations,
  - signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 10*

#### R. 8.9 - Programme de travaux eaux usées 2018

*Mmes C. COMTE-DELEUZE, O. FAIVRE-PETITJEAN et C. MICHEL et MM. J. ACARD(2), A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le programme de travaux eau pour l'année 2018,
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
  - solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, le Département de la Haute Saône, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
  - autoriser le Département à percevoir et à verser pour le compte de la Collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et s'engage le cas échéant à rembourser au Département la subvention de l'Agence perçue en cas de non-respect de ses obligations,
  - signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 10*

#### R. 8.10 - Programme de travaux eaux pluviales 2018

*Mmes C. COMTE-DELEUZE, O. FAIVRE-PETITJEAN et C. MICHEL et MM. J. ACARD(2), A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote de la DM 1 2018 :

- adopte le programme de travaux eaux pluviales pour l'année 2018,
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
  - solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, le Département de la Haute Saône, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),



### R. 3.3 - Soutien financier à l'Université de Franche-Comté pour le projet VIVO

Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. JL. FOUSSERET, A. POULIN et D. SCHAUSS(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 000 € à l'Université de Franche-Comté pour le projet VIVO,
- autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 5

### R. 3.4 - Salon Viva Technology - Subvention 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB à l'association Bourgogne Franche-Comté Numérique pour son programme d'actions, de promotion sous forme d'une subvention à hauteur de 12 000 € dans le cadre du salon Viva Technology 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### R. 3.5 - Signature du protocole Synergie Campus

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole SYNERGIE CAMPUS joint à ce rapport, précisant les engagements de chacun des partenaires signataires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### R. 3.6 - FIE Investissement - Soutien à la société JONE ORTI

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à JONE ORTI un soutien financier de 75 000 € pour réaliser son projet de développement sur la zone de la Foulottière à St Vit, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### R. 3.7 - Dispositif émergence - Postes CitéLab 1 et 2

Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution à BGE FC d'une subvention de 49 000 € pour le CitéLab 1 et de 41 500 € pour le CitéLab 2 à BGE FC pour l'exercice 2018 selon les conditions présentées dans les deux avenants joints en annexe (2 et 3).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3

### R. 3.8 - ZAE de la FOULOTTIERE SAINT-VIT – Définition du prix de cession

M. P. ROUTHIER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le prix de cession proposé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108                      Contre : 0  
Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 1

R. 3.9 - Appui à la création d'entreprises innovantes – Convention avec DECA BFC

*M. D. SCHAUSS(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les principes de cette convention portant engagement financier à hauteur de 75 000 € pour l'année 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente à cette subvention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 107*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 2*

**Commission n°04 : Développement durable**

R. 4.1 - GeMAPI - Restauration écologique du ruisseau d'Auxon - Réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'eau « Initiative en faveur de la biodiversité »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travaux à engager sur le ruisseau d'Auxon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - o répondre à l'appel à projet « Initiative en faveur de la biodiversité » de l'Agence de l'eau pour la réalisation des travaux nécessaires,
  - o signer tout document lié à ce partenariat financier.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 109*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

R. 4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Fontain, Mamirolle et Pelousey

*Mmes C. BARTHELET et M. DONEY et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
  - o d'un montant de 6 297 € à la commune de Fontain, pour la création d'une aire de jeux pour enfants,
  - o d'un montant de 45 994 € à la commune de Mamirolle, pour l'aménagement de la Grande Rue,
  - o d'un montant de 34 087 € à la commune de Pelousey, pour la création d'un chemin piétonnier (rue du Terne),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 106*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 3*

R. 4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Mamirolle et Pelousey

*Mmes C. BARTHELET et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Mamirolle et Pelousey,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
  - o d'un montant de 2 706 € à la commune de Mamirolle, pour le remplacement des portes donnant sur l'extérieur de la galerie commerciale,
  - o d'un montant de 862 € à la commune de Pelousey, pour l'installation d'équipements de sécurisation liés à l'extinction de l'éclairage public,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 107*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 2*

R. 4.4 - Renouvellement du label Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'ADEME

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la démarche Cit'Ergie pour 4 ans,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour le renouvellement du processus et du suivi annuel par le conseiller Cit'Ergie et par l'auditeur.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 109*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

Questions diverses

R. 9.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

R. 9.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

## Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Etaient absents** : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Merrey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER

**Secrétaire de séance** : M. Yves MAURICE

**Procurations de vote** :

**Mandants** : E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, JF. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

**Mandataires** : R. STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPELLIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N. BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J. CONTINI



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 24 mai 2018**

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs*

## ORDRE DU JOUR

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>5</b>
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil du 15/02/18 et 29/03/18	5
Rapport n°0.2 - Installation de nouveaux conseillers communautaires titulaire et suppléant de la commune de Cussey-sur-l'Ognon et modification de la représentation de la CAGB dans les commissions communautaires	6
<b>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</b>	<b>7</b>
<b>Finances</b>	<b>7</b>
Rapport n°1.1.1 - Contractualisation État-Collectivité	7
Rapport n°1.1.2 - Contrat de Territoire avec le Département du Doubs - Désignation des membres du comité de pilotage	21
Rapport n°1.1.3 - Demande de subventions dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local	21
Rapport n°1.1.4 - Modifications de la convention sur le dispositif d'Aide aux communes suite au développement des services	21
Rapport n°1.1.5 – Organisation de la 3 <sup>ème</sup> édition de Livres dans la Boucle	22
Rapport n°1.1.6 - Remboursement de la réparation de 8 vitabris	23
Rapport n°1.1.7 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 30 mars au 31 décembre 2017	23
Rapport n°1.1.8 - Achat de fournitures administratives	23
Rapport n°1.1.9 - Fournitures et prestations pour l'atelier automobile	23
<b>Ressources humaines</b>	<b>23</b>
Rapport n°1.2.1 - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative et financière auprès du Département architecture et bâtiments	23
Rapport n°1.2.2 - Élections professionnelles 2018 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel	23
<b>Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage</b>	<b>23</b>
Rapport n°5.1 - Programme Local de l'Habitat 2013-2019 : modification liée à l'extension du périmètre communautaire	23
Rapport n°5.2 - Délégation des aides à la pierre de l'État : renouvellement de la convention (2018-2023)	23
Rapport n°5.3 - Prorogation de délai de validité des subventions relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 19 logements par Grand Besançon Habitat	24
Rapport n°5.4 - Opération d'aménagement d'une aire de très grands passages	24

<b>Commission n°06 : Aménagement du Territoire et coopérations</b>	28
Rapport n°6.1 - Modifications statutaires du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté	28
Rapport n°6.2 - Modifications statutaires du SMSCoT	28
Rapport n°6.3 - Adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière	28
Rapport n°6.4 - Approbation du PLU de la commune d'Avanne-Aveney - Création d'un périmètre délimité des Abords	29
Rapport n°6.5 - Institution du DPU sur la commune d'Avanne-Aveney	29
Rapport n°6.6 - Approbation du PLU de la commune de La Chevillotte	29
Rapport n°6.7 - Institution du DPU sur la commune de La Chevillotte	29
Rapport n°6.8 - Approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Pirey	29
Rapport n°6.9 - Modification simplifiée n°1 du PLU de Champagny : modalités de mise à disposition du dossier au public	29
Rapport n°6.10 - Modification simplifiée n°1 du PLU de Franois : modalités de mise à disposition du dossier au public	29
Rapport n°6.11 - Modification simplifiée n°3 du PLU de Serre-Les-Sapins : modalités de mise à disposition du dossier au public	29
Rapport n°6.12 - Modification simplifiée n°3 du PLU de Besançon : modalités de mise à disposition du dossier au public	30
<b>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</b>	31
Rapport n°7.1 - Grande bibliothèque - Déclaration d'intérêt communautaire	31
Rapport n°7.2 - Bilan de la saison touristique 2017	41
Rapport n°7.3 - Dispositif d'accueil touristique Chamars : demande de subventions	44
Rapport n°7.4 - Demande de subvention pour la rénovation des équipements du camping de Besançon Chalezeule	44
Rapport n°7.5 - Avenant au marché de gestion du port d'agglomération	44
Rapport n°7.6 - Festival Grandes Heures Nature : convention de partenariat entre la CAGB et la Société d'Économie Mixte de Micropolis	44
Rapport n°7.7 - Convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH dans l'Agglomération du Grand Besançon	44
<b>Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement</b>	44
Rapport n°8.1 - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint-Vit	44
Rapport n°8.2 - Conventions de participation financière des communes de Haute-Saône pour la restructuration du Bassin Versant de l'Ognon	44
Rapport n°8.3 - Tarif Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) et facturation pour les privés	46
Rapport n°8.4 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la DREAL pour la maîtrise d'œuvre sur le secteur de Cayenne	46
Rapport n°8.5 - Majoration de 100 % de la pénalité financière en matière d'assainissement non collectif	47
Rapport n°8.6 - Convention de déversement des eaux industrielles - Coefficients de pollution	47

Rapport n°8.7 - Eau et Assainissement - Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et à France Eau Publique (FEP)	47
Rapport n°8.8 - Programme de travaux eau potable 2018	47
Rapport n°8.9 - Programme de travaux eaux usées 2018	47
Rapport n°8.10 - Programme de travaux eaux pluviales 2018	47
<b>Commission n°02 : Mobilités</b>	47
Rapport n°2.1 - Convention avec le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour le projet de coopération national sur le transport de substitution	47
Rapport n°2.2 - Avenant n°1 à la délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération	47
<b>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</b>	48
Rapport n°3.1 - Association INTERMED - Soutien 2018	48
Rapport n°3.2 - Soutien au développement de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)	48
Rapport n°3.3 - Soutien financier à l'Université de Franche-Comté pour le projet VIVO	48
Rapport n°3.4 - Salon Viva Technology - Subvention 2018	48
Rapport n°3.5 - Signature du protocole Synergie Campus	48
Rapport n°3.6 - FIE Investissement - Soutien à la société JONE ORTI	48
Rapport n°3.7 - Dispositif émergence - Postes CitéLab 1 et 2	48
Rapport n°3.8 - ZAE de la FOULOTTIERE SAINT-VIT – Définition du prix de cession	48
Rapport n°3.9 - Appui à la création d'entreprises innovantes - Convention avec DECA BFC	49
<b>Commission n°04 : Développement durable</b>	49
Rapport n°4.1 - GeMAPI - Restauration écologique du ruisseau d'Auxon - Réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'eau « Initiative en faveur de la biodiversité »	49
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Fontain, Mamirolle et Pelousey	49
Rapport n°4.3- Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Mamirolle et Pelousey	49
Rapport n°4.4 - Renouvellement du label Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'ADEME	49
<b>Questions diverses</b>	49
Rapport n°9.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	49
Rapport n°9.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	50

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 24 mai 2018

*Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.*

*La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35.*

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

#### Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bonjour à tous. Nous avons le quorum. Ce soir, le secrétaire de séance sera Yves MAURICE.

Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal de la dernière fois ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

Sont excusés : Pascal BONNET, Émile BRIOT, Gueric CHALNOT, Pascal CURIE, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Sophie PESEUX, Yannick POUJET, Rosa REBRAB, Mina SEBBAH, Christine WERTHE, Philippe CHANEY, Bertrand ASTRIC, Philippe COURTOT, Yves BILLECARD, Gérard GALLIOT, Catherine CUINET, Hugues TRUDET, Cédric LINDECKER, Philippe PERNOT, Philippe BELUCHE, Anne OLSZAK, Jean Marc BOUSSET, Michel LETHIER, Annick JACQUEMET, Christiane ZOBENBULLER, Dominique ROY (CCI) et Laurent SAGE(CCI).

Les pouvoirs sont les suivants : Eric ALAUZET à Rémi STAHL à partir de son départ, Pascal BONNET à Jacques GROSPERRIN, Emile BRIOT à Christophe LIME, Pascal CURIE à Dominique SCHAUSS, Béatrice FALCINELLA à Danièle POISSENOT, Myriam LEMERCIER à Karima ROCHDI à partir de leur départ, Thierry MORTON à Nicolas BODIN jusqu'à son arrivée, Philippe MOUGIN à Julien ACARD, Sophie PESEUX à Marie-Laure DALPHIN, Yannick POUJET à Abdel GHEZALI, Rosa REBRAB à Marie ZEHAF, Mina SEBBAH à Michel OMOURI, Christine WERTHE à Ludovic FAGAUT, Yves BILLECARD à Gilles ORY, et à partir de leur départ, et Jean-François MENESTRIER à Serge RUTKOWSKI, Philippe BELUCHE à Jacques KRIEGER, Christiane ZOBENBULLER à Jean Claude CONTINI.

Voilà pour ce qui concerne les excusés et les pouvoirs.

La séance est ouverte. Avant toute chose, je suis heureux d'accueillir avec vous un nouveau collègue, Jean-François MENESTRIER, nouveau Maire de Cussey-sur-l'Ognon. Son élection fait suite aux élections municipales intervenues les 22 et 29 avril dernier.

*Applaudissements.*

*S'adressant à M. MENESTRIER.* Monsieur le Maire, bienvenue ici à l'Agglo. Soyez surtout assuré de l'entière disponibilité des services lorsque vous en aurez besoin pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches au tout début peut-être, avec le Grand Besançon. Les services seront là pour vous aider.

Je ferai une introduction très brève avant de démarrer cette réunion de Conseil Communautaire. Je voudrais confirmer à tous les maires présents la date du 4 juin prochain que vous voudrez bien noter, date que nous avons réservée pour la prochaine Conférence des Maires. Merci à toutes et à tous de bien vouloir la noter dans vos agendas.

L'ordre du jour sera très largement consacré à un point sur la préparation du Conseil Communautaire du 29 juin prochain qui posera aux communes la question des transferts de compétences nécessaires à un éventuel passage en Communauté Urbaine. Nous y consacrerons encore deux bureaux-débats à la fin du mois de mai et dans le courant du mois de juin pour que les communes disposent de tous les éléments nécessaires pour délibérer.

Pour une bonne information de tous, notez cette réunion qui aura lieu en salle Courbet à la Mairie de Besançon le 4 juin 2018 à 19h. Il y a un parking en dessous pour se garer. Voilà, je n'en dis pas plus et je passe tout de suite la parole à Gabriel BAULIEU.

**M. BAULIEU.-** Dans la foulée de ton introduction, je voudrais simplement dire deux ou trois mots, et j'en ai échangés avec les collègues du Plateau. J'ai vu passer des messages qui me prêtaient des qualités que je n'ai pas, comme la télépathie. Le Président était en déplacement pendant quelques jours et ayant eu l'information. J'ai pris l'initiative d'une réponse à cause du courrier que l'on m'a signalé après comme étant en préparation par les Maires du Plateau pour saisir l'Agglomération d'un certain nombre de questions relatives à la transformation en Communauté Urbaine et aux transferts de compétences. Il se trouve que j'ai eu connaissance de ce courrier, non pas par le Plateau, mais par un autre secteur où c'était déjà diffusé. Je n'ai pas de commentaire particulier à faire, l'information circule. Mais du coup, j'ai pris l'initiative de vous adresser une réponse d'abord pour dire que si de nouvelles questions surviennent, nous proposons une rencontre.

De plus, il s'agit de dissiper les interrogations. En effet, concernant un certain nombre de sujets posés dans ce courrier, nous y avons apporté réponse depuis un certain temps, soit en Comité de Pilotage, soit en Bureau, voire en Conseil Communautaire. Il est important que chacun le sache. La recommandation majeure que je souhaitais transmettre, sans autre préoccupation, cette position étant arrêtée, est la suivante : que chaque commune qui, dans la perspective d'un transfert de compétences, perçoit des difficultés, se fasse connaître. D'après le principe que nous avons arrêté en Bureau, et je crois que nous l'avons déjà transmis en Conseil et notifié à chaque commune par le Président, notre souhait et notre volonté sont de faire en sorte qu'aucune commune ne se trouve dans une situation où elle ne pourrait pas assumer le transfert avant d'avoir à voter. Cela ne peut pas être plus clair et c'est ce que nous devons dire et répéter.

Vous savez d'ailleurs que l'offre de service pour examen individuel a été lancée, certaines communes se sont fait connaître. Peut-être d'autres le souhaitent-elles, mais encore une fois, nous ne déciderons pas à la place des communes. Mon souci était simplement celui-ci dans la réponse que j'ai voulu vous adresser. Je vous rassure encore une fois : je n'ai pas de qualité de télépathie et il ne s'agit pas non plus de panique, mais de réactivité dans une période où nous devons faire circuler l'information sur ce que nous faisons et sur les moyens dont nous nous dotons et que nous mettons à disposition des communes pour essayer d'appréhender et de maîtriser ce que nous avons à faire dans la perspective des transferts et de la transformation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Nous passons à l'ordre du jour, si vous le voulez bien.

Rapport n°0.2 - Installation de nouveaux conseillers communautaires titulaire et suppléant de la commune de Cussey-sur-l'Ognon et modification de la représentation de la CAGB dans les commissions communautaires
--

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous accueillons Jean-François MENESTRIER (titulaire) et Aude BETTINELLI (suppléante). Cette installation entraînera des incidences sur les représentations dans les commissions, mais nous reparlerons de tout cela. Monsieur Jean-François MENESTRIER sera membre titulaire Madame Aude BETTINELLI membre suppléante de la Commission n°02 « Mobilités ». Vous êtes à présent installés.

S'il n'y a pas de question, ce rapport est adopté, merci.

Finances

Rapport n°1.1.1 - Contractualisation État-Collectivité

**M. BAULIEU.-** Je ferai une présentation assez rapide de ce sujet que nous avons déjà évoqué ici ainsi qu'en Bureau. J'ai cru comprendre que c'était évoqué également dans d'autres instances pour certains d'entre nous. Il s'agit d'une question tout à fait d'actualité. Comme vous le savez, dans le cadre de la maîtrise des finances publiques telles que le souhaite le Gouvernement et la majorité gouvernementale, le dispositif mis en œuvre implique également les collectivités sous une forme différente de ce qu'il se passait antérieurement. En effet, pendant plusieurs années, nous avons connu le régime de la baisse des dotations. Nous connaissons maintenant le système de la contractualisation ciblée, la plupart des collectivités, pour cette année en dehors des recommandations, ne se voyant imposées en termes de contraintes formelles. Il en va différemment pour les 322 collectivités ou Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dont les dépenses ciblées dépassent 60 M€, ce qui est notre cas.

Néanmoins, la porte est également ouverte aux collectivités qui, bien que ne relevant pas de cette catégorie, souhaiteraient le faire volontairement, puisque c'est une possibilité ouverte aux uns et aux autres. Sur ce dispositif de contractualisation qui s'inscrit dans le cadre de la perspective de la maîtrise du déficit public, il est vrai qu'intellectuellement, je ne parviens pas à faire le lien entre les deux, mais c'est ce qui est proposé. Mécaniquement, on ne peut pas voir baisser la dépense publique, ce qui ferait baisser le déficit chez l'autre, sauf lorsqu'il s'agissait de baisser les dotations, et on voyait bien le principe des vases communicants. Là, ce n'est pas le système. Néanmoins, c'est ce qui est préconisé. Par-delà toutes les considérations, je suis parfaitement légaliste sur l'application des choses.

Dans le rapport, vous avez les ratios essentiels de la loi de Programmation des Finances publiques, avec les perspectives d'évolution de ce déficit, les années les plus significatives devant être 2020, 2021, 2022. Faisons le pari qu'il en sera ainsi. Nous ajoutons dans le rapport – et c'est largement rappelé ces jours-ci – que l'exercice 2017 se termine mieux que prévu. Merci à l'amélioration de la conjoncture, puisque c'est essentiellement le résultat de cette conjoncture et des recettes qui en résultent, qui permet d'améliorer ce ratio. Tant mieux, quel qu'en soit le motif, mais c'est ce dont il s'agit. Dans cette démarche, l'État souhaite mettre les collectivités à contribution. Vous savez que l'objectif est, sur la période, de 13 Md€ de dépenses en moins que ce qui serait naturellement prévu sur une pente telle qu'elle était antérieurement, après déjà le ralentissement, pour être assez précis.

Pour ce faire, il propose une contractualisation un peu unilatérale. En effet, nous contractualisons, car la loi le fixe ainsi. Vous avez également le mécanisme rappelé en page 18 du rapport. Sur l'indicateur fixé à 1,20 % (inflation comprise), nous verrons bien si en fin de parcours, nous avons un indicateur légèrement modifié. Mais pour l'instant c'est celui que chacun a en tête. Ce ratio s'applique de manière cumulative année après année, ce qui veut dire qu'éventuellement, s'il y a un dépassement important, nous pouvons passer « au tourniquet » à plusieurs reprises. La mécanique est de contractualiser pour s'engager autant que faire se peut à se tenir dans ce ratio d'évolution.

À défaut, en fin de parcours, sur la base du compte de gestion 2018 pour la première année d'application du système, les écarts seront évalués. Si la maîtrise est tenue, il n'y aura bien évidemment pas de sanction et il est annoncé une capacité majorée à concours public de l'État aux investissements. En cas de dépassement, il y a sanction par retenue à la source sur les dotations de l'État sur la base de 75 % du dépassement s'il y a contractualisation, et de 100 % s'il n'y a pas contractualisation, avec néanmoins un plafond à 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Un plafond est donc fixé.

Je voudrais essayer d'être aussi objectif que possible sur cet élément. Si nous sommes sur les recettes réelles prises en compte sur le suivi, nous sommes à peine en dessous de 80 M€ pour ce qui nous concerne, et 2 % correspondent à 1,6 M€. Même si nous étions dans cette situation, elle serait financièrement moins pénalisante que les baisses de dotation précédentes, puisque certaines années, nous avons presque atteint ces montants, ou même si c'était moindre, ces baisses se sont accumulées. Nous parlons ici de pénalités plafonnées année par année. Il faut donc faire un distinguo financier pour être aussi objectif que possible. Sont rappelés ensuite dans le rapport des indicateurs qui pourraient, le cas échéant, modifier légèrement le 1,20 %, à la baisse ou à la hausse, mais pour l'instant, rien ne nous laisse entendre que nous pourrions particulièrement en bénéficier.

Dans le rapport, il est essentiellement souligné tout le problème de l'application de ce système au regard de la réalité des choses dans la vie de notre établissement, puisque nous avons nombre de ces situations. Vous avez notamment le rappel du résultat dans l'évolution des dépenses sur les années antérieures, liées à la mutualisation. Vous voyez à quel point les choses peuvent avoir une incidence. Vous avez ensuite un certain nombre d'éléments. Si je passe directement en page 21, vous avez un paragraphe indiquant ce qu'il est notamment souligné dans le contrat. Nous avons listé ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord avec le représentant de l'État dans le contrat. Il n'y a pas d'engagement, mais nous avons listé les questions qui nous posent problème mécaniquement, et c'est ce que nous regrettons dans le système. Sur le suivi des résultats, je vous ai indiqué comment les choses se dérouleraient en termes de calendrier et d'évaluation, soit davantage en investissement, soit davantage de pénalités par retenue. S'agissant des dispositions qui, de notre point de vue, font défaut, dans l'état actuel des choses, pour ce qui nous concerne, nous sommes interrogatifs.

Encore une fois, je vais parler des interrogations, mais ma conclusion sera que dans tous les cas de figure, il vaut mieux contractualiser, et nous verrons à l'arrivée, car d'ici l'arrivée, il se passera encore un certain nombre de mois, avec une ou deux lois de finances rectificatives, la loi de finances initiale de 2019. Il n'est pas interdit pour le gouvernement et le parlement d'apporter des amendements au dispositif. Comme vous le savez, nous posons d'autres problématiques, mais nous avons une réalité ici bien connue et que nous avons déjà évoquée. Je veux parler du renouvellement de notre contrat de Délégation de Service Public (DSP) Transports. Nous pouvons considérer, d'une certaine manière, que le précédent avait été trop bien négocié. Comme nous le savons, les rapports d'exploitation étant présentés par le Vice-Président délégué chaque année, et notamment sur la partie financière, si nous prenons la moyenne durant la délégation, ce sont 3,7 M€ de pertes annuelles que le délégataire a connus.

Nous pensions bien avec quelque angoisse que leur renouvellement allait se faire sur d'autres bases. Mais pour être très francs également, quand nous avons pu conclure le nouveau contrat qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier dernier, nous en étions très satisfaits. Avec ce que je viens de vous dire qui s'était plutôt gravé sur la fin du parcours, nous avons eu des années à 6 M€ de pertes de l'exploitant. Nous avons donc un surcoût qui impacte notre subvention d'équilibre à 2,2 M€. Nous avons été plutôt soulagés, même si 2 M€ représentent une somme. Vu ce que nous connaissions sur les années antérieures, c'était objectivement notre conclusion. Pour l'instant, rien ne nous autorise à penser à ce jour que cela pourrait être effacé. Vous aurez compris que nous faisons des démarches, et tout particulièrement notre Président. Des contacts sont pris, mais nous ne savons pas à cette heure les suites qui pourraient être données. Voilà les problèmes que nous rencontrons. Nous en avons déjà évoqué d'autres.

Nous évoquerons ultérieurement le système d'aide aux communes qui, par définition, est appelé à se développer dans l'intérêt de tous, en regardant comment les dépenses pourraient être exonérées par un autofinancement du système. Il y a également le cas des crédits européens, cas que connaît très bien Françoise PRESSE. Nous pourrions donc être en situation extrêmement difficile par rapport à cela si nous étions retenus dans des appels à projets européens que nous porterions avec d'autres partenaires. Et recevant des crédits européens, nous les verserions aux partenaires pour leur contribution, ce qui ferait partie des dépenses risquant d'être pénalisées. Il y a donc une série de questions bien connues maintenant au niveau gouvernemental (DGCL, Bercy, etc.) Mais pour l'instant, ce sont autant d'éléments qui laissent planer des perspectives préoccupantes. J'ai tenu néanmoins à vous dire deux choses en toute objectivité : premièrement, nous avons intérêt à contractualiser ; deuxièmement, même si nous étions pénalisés, cela nous coûterait moins cher sur la durée que le système de baisse cumulative des dotations.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien, merci. Je n'ai rien à ajouter. Y a-t-il des questions à poser ?

**M. LIME.-** Nous sommes déjà intervenus hier soir en Conseil Municipal de Besançon. Je serai donc plus bref pour éviter de vous embêter. J'avais déjà dénoncé ces annonces lors du budget primitif, avec toutes les inquiétudes qu'il pouvait y avoir. Nous voyons bien que d'un côté, on nous annonce un maintien des dotations au niveau des collectivités et que certaines d'entre elles, hors contractualisation, ont vu leur DGF baisser. Les engagements du mois de novembre dernier en Conférence des Maires au niveau national ne sont donc pas tenus, les objectifs aujourd'hui de baisse de dotation au niveau des collectivités s'inscrivant dans une feuille de route transmise à Bruxelles.

Quand on nous annonce d'un côté que l'on ne va pas baisser les dotations et d'un autre, que l'on transfère à Bruxelles une feuille de route en disant « dans les cinq prochaines années, il y aura des baisses au titre des collectivités », soit on ment à Bruxelles, soit on nous ment, mais a priori, on ment à quelqu'un. Je ne reviendrai pas sur le phénomène, car cela fait des années et des années que l'on nous dit qu'il faut se serrer la ceinture pour baisser la dette. Cela fait des années que l'on nous baisse nos dotations, mais la dette ne baisse pas. Le vieil argument développé depuis des années n'est pas mis en application, car l'État ne tient pas ses engagements, et il est plus facile d'imposer aux autres un certain nombre de dispositifs. Nous sommes sur un nouveau dispositif de contractualisation.

Nous savons, et les réserves sont indiquées dans le document, que si ces réserves ne sont pas levées, nous sommes en incapacité de pouvoir tenir cette contractualisation. Cela veut dire que nous signons aujourd'hui que pour toutes dépenses supplémentaires que nous ferons de 1 €, nous donnerons 0,75 € à l'État. Cela pesera fortement sur nos budgets de fonctionnement. Cela signifie que tout développement du service public devra se faire au détriment d'un certain nombre d'autres dispositions que nous avons à l'intérieur de l'Agglomération. Je souhaite que ceux qui nous disent qu'il existe des possibilités et des économies nous disent immédiatement quelles économies nous allons faire sur les budgets de l'Agglomération. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous allons voter un engagement au titre de la bibliothèque.

Pour ceux qui croient qu'il n'y aura pas de budget de fonctionnement dans le fonctionnement de la bibliothèque – et c'est un engagement pris par le Vice-Président de nous annoncer un coût global par rapport à cela –, cela veut dire que dès maintenant, nous devons nous interroger pour savoir si nous sommes en capacité de le faire en termes financiers d'investissement. Je pense qu'avec les aides, notre Agglomération est en capacité de pouvoir le faire, mais elle ne sera sûrement pas en capacité de pouvoir le tenir en termes de fonctionnement. Cela veut dire que c'est une atteinte au niveau du service public sur son développement, et tout particulièrement sur notre Agglomération récente qui se développe.

Nous avons une volonté du service public avec une équité de traitement sur l'ensemble de nos collectivités. Certes, il y a des discussions, mais cela veut dire que chaque fois que nous prenons des dispositions, nous amenons le service public au niveau le plus haut, personne n'acceptant de baisser son niveau de service à l'intérieur de sa propre collectivité. Donc, la généralisation du service public sur l'Agglomération se fait toujours en hauteur, et à partir du moment où l'on est en hauteur, on met plus de financement.

J'ai un dernier point. Depuis une dizaine ou une quinzaine d'années, nous avons une recentralisation de l'ensemble des pouvoirs. Dans les années 80 ou 90, nous avons connu de grandes lois de décentralisation, avec des renforcements des départements, des régions, des EPCI. Depuis 10 ou 15 ans, nous voyons une recentralisation. Les régions n'ont pratiquement plus d'autonomie financière. Elles dépendent complètement des budgets de l'État. Les départements sont complètement asphyxiés sur un certain nombre de finances. Il restait les EPCI et les communes. Or aujourd'hui, l'État veut mettre la main sur nos propres décisions, ce que nous considérons comme étant inadmissible. C'est à nous de décider de notre avenir, et non à l'État de décider de l'avenir de nos collectivités.

Nos collectivités sont différentes, nous prenons nos décisions en fonction d'un certain nombre de territoires. J'ai déjà averti d'une chose : même si nous passons en Communauté Urbaine et si l'on nous donne de l'argent supplémentaire, nous n'aurons pas le droit de le dépenser en fonctionnement.

Cela veut dire que nous n'aurons le droit de dépenser les millions d'euros que l'on nous donnera uniquement en investissement, ce qui interroge sur notre avenir et ce qui remet en cause notre projet de territoire, car nous savons qu'il faut de l'investissement et du fonctionnement si nous voulons que le Grand Besançon rayonne. Nous avons souvent comparé avec d'autres. Mais cela mérite de

l'investissement et du fonctionnement. Or nous n'aurons pas la possibilité de le faire. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce rapport, comme nous l'avons fait hier en Conseil Municipal. Oui, au lieu de donner 1 €, nous ne donnerons que 0,75 €, ce qui amène à ce que nous nous abstenions, et je peux vous assurer que cela me démange de voter contre.

**M. BAULIEU.-** Je ne vais pas faire de réponse sur le fond de l'intervention de chacun, chacun exprimant sa sensibilité, ce qui est bien normal. Mais je voudrais apporter une précision que nous connaissons concernant le début de ton propos sur le montant global des dotations de l'État aux collectivités. En réalité, nous connaissons tous ce dispositif et nos organisations d'élus sur le plan national sont parfois un peu muettes sur le sujet. Tout le monde connaît bien la règle : dès lors que l'enveloppe nationale est maintenue, ce qui est le cas, puisque sur la loi de Programmation des Finances publiques, nous sommes en dessous des 49 Md€, mécaniquement, nous le savons, et la fin de ton propos en a attesté. Tu as dit « si nous passons en Communauté Urbaine, nous aurons des crédits supplémentaires », et tu as fait un commentaire sur l'utilisation qui pose aussi une vraie question. Néanmoins, dans nos approches de Communauté Urbaine, nous disons que dans l'état actuel des règles, cela peut faire 1,9 M€, moins les 600 000 € de TR. Cela veut dire que ces 1,9 M€ sont prélevés sur l'enveloppe globale.

Nous sommes sur différents paramètres de calcul de dotation qui font que la plupart des communes dans cette salle connaît une baisse de DGF cette année, ce qui est le cas de la mienne, mais quelques-unes sont en positif, puisque c'est en fonction des paramètres. Néanmoins, nous le savons par avance. Ce n'est pas à partir des règles de répartition de la DGF qui seraient récentes. Nous parlons d'une réforme de la DGF depuis plusieurs années. Ce n'est pas encore tout à fait d'actualité si j'ai bien lu les derniers commentaires sur le sujet. Toutefois, les règles en vigueur de répartition datent déjà un peu. Nous savons que lorsque l'enveloppe est stable, la répartition fait que certaines collectivités connaissent des baisses. Sur les pénalités, tu as développé les choses. C'est juste en termes de raisonnement. Mais je rappelle ce que je disais précédemment : puisqu'il faut un peu simuler les choses pour les comparer, s'il n'y a pas d'amendement au dispositif en vigueur, nous serons, et pour plusieurs années, dans la situation d'être prélevés. Mais si tel devait être le cas, l'incidence financière pour notre établissement serait moindre qu'une baisse cumulée de dotations, comme nous l'avons connue sur les années antérieures, puisqu'il n'y a pas d'effet de cumul sur cette pénalité.

Même si vous me ferez le procès de la banalisation, je vous suggère de faire deux approches de la pénalité. Il y a celle que j'évoquais devant cette salle il y a quelque temps et que vient d'évoquer Christophe LIME : si nous dépensons 1 € de plus, nous avons 0,75 € de retenue. L'approche marginale est effectivement celle-ci. Dans la règle, comme nous avons un plafond par rapport aux recettes, nous pouvons en faire l'approche moyenne, et nous sommes taxés entre 1,5 et 2 % dans notre activité si nous sommes dépassés. Nous pouvons donc faire ces deux approches. Comme tu viens de le dire et comme nous l'avons dit en divers lieux, je pense que les enjeux de notre territoire sont tels que nous ne devons pas, non seulement baisser la garde, mais réduire nos ambitions si nous voulons porter, pas seulement les couleurs, car le problème n'est pas là, mais aussi le destin de ce territoire où nous devons le porter dans une ambiance de concurrence, de compétition dans laquelle nous entendons bien gagner notre partie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

**Mme WANLIN.-** La contractualisation financière que l'on nous demande de signer appelle certaines observations. L'objectif vise à la réduction des déficits publics, ce qui est clair. Mais la méthode du gouvernement MACRON diffère des méthodes précédentes. Si, par le passé, la contribution des collectivités territoriales et l'effort de redressement prenaient la forme d'une ponction sur les dotations qu'elles recevaient de l'État, la nouvelle mesure vise à imposer une limitation des dépenses de fonctionnement à 1,2 % sur cinq ans.

Si, par le passé, l'ensemble des collectivités était impacté, la méthode qui nous est proposée ne concerne plus que 322 collectivités, dont notre Communauté. Notons également que la DGF n'est pas la seule ressource financière des collectivités. Même si la baisse drastique de cette dotation décidée par le gouvernement HOLLANDE a eu pour effet de tarir une ressource importante, et nous l'avons tous dénoncé, force est de constater que certaines collectivités ont pu connaître une évolution de recettes légèrement positive. Il doit être rappelé que l'équilibre budgétaire des collectivités étant la règle, dès lors que l'on agit sur les recettes ou les charges, l'incidence pour rétablir l'équilibre est différente en matière budgétaire pour les collectivités. Ainsi, en agissant sur les recettes, on laisse aux collectivités

leur libre arbitrage en matière de gestion de leurs postes de dépenses. Puisque l'équilibre sera de baisser les charges, c'est la méthode passée du gouvernement HOLLANDE. La mesure du gouvernement MACRON est plus directive, puisqu'elle s'attaque uniquement aux dépenses de fonctionnement avec, à la clé, une possible sanction financière sous la forme d'une pénalité différenciée selon que l'on contractualise ou non.

De plus, l'évolution de 1,2 % est appliquée sur la base des dépenses constatées en 2017. Cette limitation des dépenses de fonctionnement s'effectuera de manière cumulative tous les cinq ans. Pour parler plus simplement, les compteurs ne seront pas remis à zéro chaque année. Par ailleurs, si l'évolution des dépenses de fonctionnement est bridée par cette méthode, l'incidence sur les dépenses d'investissement est évidente, puisque, comme chacun le sait, la plupart des dépenses d'investissement entraîne des dépenses de fonctionnement. Rappelons également que c'est par les dépenses de fonctionnement que se finance le service public rendu à la population par la collectivité. La logique libérale de cette méthode apparaît donc clairement, puisqu'elle vise à réduire les dépenses de fonctionnement essentiellement constituées par les dépenses de personnel, ou encore par les subventions accordées aux associations.

Notre Agglomération est pleinement impactée par cette contractualisation, puisque les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement portent sur le budget principal, hors budgets annexes, mais en intégrant les mouvements du budget principal aux budgets annexes, dont les subventions d'équilibre. Notons que les critères de modulation à la hausse ou à la baisse, qui permettent de faire varier de 0,15 % le taux de 1,20 %, ne prévoient pas la question des transferts de compétences ou de mutualisation de service que notre Agglomération a décidé afin d'évoluer. L'évolution de nos dépenses de fonctionnement de 2014 à 2016 ne peut s'analyser comme un dérapage financier, mais au contraire, comme la concrétisation de la construction d'une nouvelle collectivité en mesure de relever les défis futurs. Mais cette intention louable et responsable joue contre nous du fait de cette contractualisation. En effet, l'Agglomération, en l'état actuel des dispositions de la contractualisation, sera touchée de plein fouet dès 2019. Il convient donc de ne pas aggraver l'impact négatif de cette mesure par une pénalité financière de 100 %, puisque plutôt que 100 %, un taux de 75 % est préférable, vous en conviendrez.

Voilà pourquoi, si politiquement cette méthode de contractualisation abusivement appelée « négociation » est contestable et hautement critiquable, elle nous oblige – et c'est là tout le stratège du gouvernement MARCON – à signer cette contractualisation avec l'État en raison des incidences financières qui en résultent. Notre responsabilité d'élus doit donc nous conduire à ne pas aggraver la situation financière de notre Agglomération en votant pour.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Ce n'est pas le gouvernement MACRON, mais le gouvernement Édouard PHILIPPE. Néanmoins, nous avons compris. Avez-vous d'autres interventions ?

**M. POULIN.-** Merci, Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont déjà été dites, et je retiens notamment la phrase « nous ne devons pas réduire nos ambitions ». Force est de constater qu'avec le mécanisme à l'œuvre en contractualisation, l'État ne nous facilite pas la tâche, voire il nous savonne un peu la planche pour aller vraiment sur nos ambitions, les choses ayant été très bien expliquées sur le mécanisme consistant à « taper » toujours sur les dépenses de fonctionnement, ce qui vient aussi bloquer nos dépenses d'investissement. Pourquoi « taper » sur ces dépenses de fonctionnement ? Pour rembourser une dette financière, alors qu'il y en a d'autres, écologiques, environnementales, qui sont fondamentales et urgentes, et qui nécessitent des dépenses de fonctionnement, nous devons agir, nous, collectivité, comme nous le faisons pour faire face aux défis qui sont les nôtres.

Cette dette de la ressource naturelle et cette nécessité d'aller sur la transition écologique et sociale nécessitent des dépenses de fonctionnement. Nous voyons que le mécanisme qui consiste à toujours cibler ces dépenses de fonctionnement nous empêchera à terme d'agir sur ces sujets.

La « contractualisation ciblée » est une autre expression qui a été utilisée à bon escient, car avec ce mécanisme, nous, collectivité, apparaissions vraiment comme étant dans la cible du Gouvernement. On est en train de remettre en cause des années et des années de batailles des collectivités territoriales pour les libertés locales, pour la décentralisation. Le gouvernement d'Édouard PHILIPPE et du président de la République Emmanuel MACRON est en train de fouler aux pieds des combats historiques menés par toutes les familles politiques pour les libertés locales. Pierre MAUROY disait qu'avec la

décentralisation, « la République se sera[it] enfin libérée de la monarchie ». Je n'ai pas vraiment envie de retourner dans un système plus monarchique et que l'on recentralise les choses.

En conclusion, de quel droit un préfet pourrait-il nous dire que remettre de l'argent pour les transports publics serait une mauvaise dépense ? De quel droit l'État viendrait-il nous dire que ce serait une mauvaise dépense ? Peut-être le seul droit qui vaut en la matière est-il celui du calcul budgétaire. En tout cas, ce n'est pas celui de l'intérêt général. C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues écologistes, nous nous abstenons sur ce sujet, avec également la tentation de voter contre. Mais pour ne pas mettre les uns et les autres en difficulté, et par solidarité, nous nous abstenons pour dénoncer ce mécanisme qui s'inclut dans une forme de tromperie sur les propos tenus également en commune, puisque l'on avait expliqué que l'on mettait ce mécanisme en marche pour mieux ne pas diminuer les dotations dans d'autres communes, ce qui ne semble pas être le cas.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous d'autres questions ?

**M. GONON.-** Merci, Monsieur le Président. Contrairement aux arguments développés par les délégués qui viennent d'intervenir avant moi, j'aimerais vous dire toutes les vertus que je trouve à ce texte. Je cite rarement Anthony POULIN, mais je vais le citer ce soir, car sa phrase était belle. Elle était provocatrice, mais belle : ce n'est pas l'avis de décès de la CAGB que va générer cette contractualisation, mais c'est au contraire son entrée dans l'âge de la raison et de la vertu. La question essentielle qu'il faut se poser ce soir est la suivante : la CAGB sera-t-elle capable ou non de respecter ce contrat que les 322 EPCI de France signeront le 30 juin prochain, car quasiment tous signeront ? C'est à peu près sûr et certain ; aujourd'hui, nous le savons. L'engagement que nous prendrons sera-t-il tenu ? Serons-nous capables de tenir ce 1,2 % ?

Nous savons aujourd'hui que la CAGB ne pourra pas tenir cet engagement. Je pense que c'est la question essentielle dont nous devons discuter ce soir, car les sommes énoncées lors de la Commission des Finances ou dans les couloirs de la CAGB avec certaines personnes avec qui j'ai pu discuter du montant des sanctions et des pénalités que nous risquons de payer, représentent un montant considérable : entre 4,5 et 7,5 M€, chiffres que j'ai entendus.

En face de ces chiffres importants qui m'ont fait dresser les cheveux sur la tête, j'avoue que les réponses apportées n'avaient pas pour objet d'envisager, de générer un certain nombre de mesures immédiates pour prendre en compte ces pénalités, au moins les financer, non pas par des augmentations d'impôts, ce que j'ai entendu dans les Commissions. Je trouve totalement inacceptable que nous ayons comme seule solution de proposer une augmentation des impôts pour payer ces pénalités. Je pense, et c'est le sens d'une action que nous avons développée dans d'autres institutions, qu'il existe d'autres solutions pour gérer ces pénalités et ne pas les faire prendre en compte par l'impôt ou par une augmentation des impôts.

Je voudrais savoir exactement ce soir quel est le montant des pénalités que nous devons payer au sein de la CAGB. Quel est le chiffre exact ? Si le chiffre minimum envisagé est de 4,5 M€ sur les trois ans, soit 1,5 M€ dès l'année prochaine, cela veut dire que ce sont 50 % de plus que l'augmentation des impôts que nous avons votée en ce début d'année au sein de la CAGB. Ce sont 1,5 M€ de pénalité pour la seule année 2018 et 4,5 M€ pour les trois prochaines années. C'est une triste réalité pour les contribuables de la CAGB et une triste contribution pour un certain nombre d'élus dont je fais partie.

Deux solutions s'offrent à nous :

- soit nous acceptons – et j'ai utilisé le mot « résignation » pendant la Commission –, donc soit nous nous résignons à payer cette pénalité sans rien faire,
- soit nous changeons de philosophie politique et financière.

En tout cas, j'aimerais discuter avec vous de cette deuxième solution et vous la proposer ce soir. Il existe de nombreuses solutions pour éviter ces dépassements que nous envisageons aujourd'hui de payer chèrement. Il existe beaucoup de solutions. Nous pouvons :

- recourir à l'externalisation d'un certain nombre de services,
- encourager la mobilité de nos personnels,
- introduire l'intelligence artificielle et numérique dans nos institutions respectives.

Cessons de vouloir être à tout prix des producteurs de services. Devenons des concepteurs, des contrôleurs, mais cessons de toujours envisager – toujours ! – de fabriquer et de produire. Ce n'est plus notre rôle aujourd'hui. D'autres structures sont capables de le faire aussi bien que nous. À nous simplement de leur dire dans quel cadre nous devons travailler et contrôlons-le. C'est le rôle de l'élu demain tel que je le conçois. Des solutions existent, nous sommes prêts à en discuter longuement avec vous, à les mettre en œuvre avec vous. Nous voterons pour la signature de cette convention avec l'État, car nous considérons que c'est une disposition vertueuse. Mais nous maintenons nos réserves sur la façon dont la CAGB aborde ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Gaby, peux-tu nous donner les chiffres ? Il ne faut pas toujours écouter ce qui se dit dans les couloirs.

**M. BAULIEU.-** Chacun cherche des faits. J'imagine que Philippe GONON a fait la multiplication sur la durée de la période, ce qu'il acquiesce. Il faut faire les choses simplement. En termes de ratio, pour s'en souvenir, si vous reprenez le budget, les dépenses représentent une grosse centaine de millions d'euros. Si vous multipliez cela par 2 %, c'est simple à calculer. Voilà le coût annuel plafond auquel nous pouvons nous attendre. Ce sont donc 2 M€ ou un peu plus si nous sommes sur des recettes supplémentaires. Concernant ces indications, il est vrai que nous avons l'avantage d'avoir déjà échangé sur le sujet en Commission. J'avais d'ailleurs dit à Philippe GONON qu'il lui suffirait de supprimer 55 postes pour retrouver l'équilibre. Donc, cherchons-les. Je ferme la parenthèse sur ce plan.

Je voudrais rester sur ce que j'indiquais tout à l'heure et y ajouter aussi autre chose. À la suite de l'intervention de Christophe LIME, j'ai dit qu'il y avait deux manières d'appréhender cette pénalité, ou cette taxation. La première qui vient à l'esprit est le calcul marginal : on ajoute 1 € et on se fait taxer de 0,75 €. La deuxième est la notion moyenne : nous venons de faire le calcul, c'est une pénalité de 2 %, soit un peu plus de 2 M€ à l'année, que nous multiplions par la durée le cas échéant, mais j'y reviendrai. Vous savez que nous avons connu d'autres réformes précédemment sur la taxe professionnelle. Je ne sais pas ce que vous pensez du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), mais pour ma part, je ne l'ai toujours pas digéré : nous payons 4,3 M€ de taxes tous les ans. Vous aurez remarqué que nous sommes sur le double de ce dont nous parlons.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout le monde l'a accepté. On ne nous a pas demandé notre avis.

**M. BAULIEU.-** C'est une pénalité, et comme nous sommes légalistes, elle s'applique. Mais ce n'est pas par un esprit malicieux que je le dis. Je souligne chaque année ce que notre territoire paie pour d'autres, et nous le payons. Évidemment, la vie ne s'arrête pas pour autant. Je vous invite à comparer les deux choses, même si aucune ne me paraît sympathique. Je reviens sur ce que je disais précédemment en reprenant le chiffre de Philippe GONON. Vous savez que durant la période 2014-2017, nous avons perdu 12 M€ de dotations en cumulé. Nous avons vu que le chiffre sur lequel il a beaucoup insisté était assez loin de ce compte-là. Dans ce qu'il indiquait, il a bien souligné que le système que l'on qualifiera comme l'on voudra et dont nous débattons ce soir est moins douloureux financièrement que ne le fut la baisse des dotations sur la période précédente. Nous devons donc avoir ce chiffre en main.

Voilà quelques éléments qu'il nous faut avoir à l'esprit pour appréhender les choses. Après, il n'est pas faux de demander si face à cela – et c'était les termes de nos échanges en Commission – nous passons la toise, si tout ce qui dépasse ne doit pas disparaître, ou si nous considérons que la vie du territoire doit continuer. Bien évidemment, en termes de perspective, il n'y a pas d'utilité immédiate, mais nous devons faire des choix, et ce sera important.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Certains d'entre vous se rappellent certainement lorsqu'il y a eu la suppression de la taxe professionnelle, combien nous avons dénoncé cette suppression en disant que nous allions continuer à payer. Certains d'entre vous – peu sont encore présents ce soir – nous avaient dit « non, ce sera compensé ». Il faut savoir que chaque année, nous payons 4,5 M€ pour faire en sorte que Dunkerque ou Nanterre ne subissent pas trop de baisses de leurs dotations. Pour rappel, la prospective financière de la CAGB que nous vous avons déjà présentée anticipait une baisse des dotations. La stratégie que nous vous avons présentée l'avait prévu. Or nous venons de vous dire que cette stratégie de la contractualisation, avec laquelle on peut être d'accord ou non, sera moins pénalisante pour nous que la baisse de dotations.

J'affirme donc qu'il n'y aura pas de charge nouvelle supplémentaire ni d'impôt supplémentaire pour payer cela. Il faut arrêter de dire cela et de faire peur à la population en disant ; « on va payer des impôts pour cela ». Non ! Dans notre prospective, nous avons prévu une baisse de dotations. Or cette baisse n'a pas lieu, mais elle est remplacée par une contractualisation moins pénalisante.

Voilà ce que je voulais dire sans en ajouter plus, Gabriel ayant très bien dit le reste. Peut-être, même certainement, aurons-nous des marges de manœuvre en moins. C'est vrai, nous en aurons en moins, mais de toute façon, nous aurons mieux qu'une baisse de dotations.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. DAHOUI.-** Merci. Je voudrais déjà m'excuser auprès de mes collègues, puisque, comme Christophe LIME le disait, nous avons déjà eu ce débat hier en Conseil Municipal. Ceci dit, je n'ai pas de raison de changer ni d'argumentation ni de position. En premier lieu, je voudrais rappeler que les dotations de l'État ont eu une histoire dans les relations entre l'État et les collectivités. Il ne faut pas croire que ces contreparties qu'on lui demande seraient celles d'une générosité spontanée de l'État sans qu'il y ait eu cette histoire qui vient de l'esprit de la décentralisation, des transferts de charges parfois qui permettent aussi aux collectivités d'assurer des missions de service public que l'État devrait faire si les collectivités ne le faisaient pas.

Par ailleurs, c'est tout le dilemme auquel nous sommes confrontés. J'ai entendu un terme dans la bouche de Gabriel BAULIEU qui est celui de « contractualisation unilatérale », ce qui écorche un peu mon oreille de juriste, car c'est assez antinomique. Néanmoins, c'est bien le reflet de ce qu'est cette situation qui amène, par exemple, mes amis du bureau socialiste, même si je n'en fais plus partie, à avoir une démonstration qui est un vrai réquisitoire et qui aboutit au fait qu'ils vont tout de même voter pour.

Je suis plus dans une situation d'un geste vraiment politique. Je pense que nous sommes contraints la tête sur le billot, et cela a été dit partout : il faut choisir le moindre mal. C'est dire à quel point nous n'avons pas le choix. Mais sur le fond, politiquement, c'est une véritable atteinte à la libre administration des collectivités dans un contexte où nous n'avons jamais eu un pouvoir aussi centralisé. En parlant de la V<sup>ème</sup> République, on parle de monarchie républicaine, et on n'a jamais autant mérité ce terme. Le Parlement est quasiment inexistant. Nous sommes vraiment dans une recentralisation contraire à ce qui s'est fait pendant des décennies, avec une véritable tutelle aujourd'hui des collectivités.

J'entends bien : quel est le résultat ? C'est le fait que nous n'ayons pas de débat politique, mais à la limite, nous pouvons tous partir, car nous sommes en aval de décisions que nous pouvons contester. Or on nous dit « vous n'avez pas le choix ; vous n'êtes pas assez idiots pour vouloir risquer de payer une taxe supérieure à celle que vous pourriez payer ». Oui, mais dans ce cas, il n'y a plus de débat, on s'en va et on laisse les gestionnaires faire cela très bien.

En même temps, je comprends le dilemme. Je sais que c'est compliqué. Je me situe à ce niveau qui est plutôt celui de l'approche politique en disant : « je refuse cette mise sous tutelle permanente ». De plus, il y en a un peu ras-le-bol aussi d'évoquer les fonctionnaires comme des pions. Quand on parle des dotations, on parle aussi du fonctionnement et quand on parle du fonctionnement, on parle du personnel, de ce personnel qui parfois est très tendu dans nos services, ce qu'il faut savoir.

Depuis des années, les collectivités n'ont pas attendu pour faire elles-mêmes des efforts. Je pense même que sur ce plan, elles n'ont pas de leçon à recevoir de l'État. Et que dit-on ? On dit : « il faut supprimer des fonctionnaires », comme des pions sur un échiquier, sans âme, sans humanité, alors que par ailleurs, on réclame des fonctionnaires partout. C'est vraiment le paradoxe ! On les réclame dans la police pour plus de sécurité, dans les hôpitaux, car on ne répond pas aux besoins dans les urgences, dans les maisons de retraite. Bref, on en demande partout, mais il faut globalement les réduire, ce qui est une équation que je ne comprends pas.

Tout cela fait que j'ai ce point de vue politique. J'entends bien les arguments des uns et des autres. J'essaie d'être cohérent. Je ne donne de leçon à personne, mais ce contexte n'est pas celui dont je rêvais. C'est contraire à tous les combats politiques que j'ai menés pour que les collectivités aient une libre administration réelle, qu'elles fassent des choix politiques, et elles le font par ces leviers. Cela peut être aussi le levier de l'impôt, le fait de vouloir dépenser plus dans le cadre d'une maîtrise des dépenses

à long terme, ce que nous avons déjà fait dans nos collectivités. J'aurai donc cette volonté d'abstention simplement. Moi aussi j'aurais eu la tentation de voter contre, car à un moment donné, je crois qu'il faut mettre un point d'arrêt, mais personne n'est obligé de partager mes convictions. C'est la mienne, je la développe pour que l'on ne continue pas cette dérive permanente qui n'est pas terminée, je vous l'assure, des discussions s'entamant encore pour faire en sorte que l'on réduise encore et que les collectivités fassent un effort supplémentaire qui se traduira même éventuellement par une augmentation de la durée de travail de nos agents.

Je souhaite bien du plaisir à ceux qui voudront le négocier, mais je trouve que là, on n'a plus le respect de ce qu'est la finalité de nos agents qui est de rendre des services au public et c'est ce qu'ils s'efforcent de faire au quotidien. Tout cela fait que je limiterai simplement mon vote à l'abstention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui souhaite intervenir ?

**Mme VIGNOT.-** Je voudrais rebondir sur ce que nous a dit Monsieur GONON sur les solutions. L'externalisation ne réduit pas les dépenses, je suis désolée. Ensuite, concernant l'intelligence artificielle, cela veut dire que la solution pour l'ensemble de notre territoire est, que ce soit l'argent public ou ailleurs, que l'on réduise le nombre d'emplois. Je vois donc qu'aujourd'hui, des solutions d'avenir sont tout de même proposées.

**M. GROSPELLIN.-** Merci, Monsieur le Président. Nous n'allons pas refaire le débat que nous avons fait hier, qui était bisonto-bisontin, car je crois qu'il serait malvenu de le faire ici.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour l'instant, il est très bisonto-bisontin.

**M. GROSPELLIN.-** Je voudrais aussi m'excuser auprès des maires, car je pense qu'il y aura des conséquences fortes, bien sûr, dans le cadre de l'Agglomération, au niveau des communes. Je crois qu'il est important de le dire. J'ai bien entendu les propos de Gabriel BAULIEU, et je tiens à le féliciter, même si la dernière fois, je crois qu'il n'a pas compris le sens de mon intervention. Ce n'est pas bien grave, mais je tiens à le féliciter. Même si parfois il a un peu euphémisé ses propos, il a tout de même fait preuve d'un certain réalisme, car il montre aujourd'hui qu'il y aura quelque difficulté, ou en tout cas une impossibilité d'être « dans les clous ». Il est vrai que nous ne sommes pas obligés de signer ce contrat. Nous l'entendons de-ci, de-là, certains vont voter contre, d'autres vont s'abstenir. S'il n'est pas signé, la sanction sera plus dure, mais nous sommes responsables en tant qu'élus, et nous savons que la sanction sera là. S'il est signé, certains prétendent que le Gouvernement nous dit que nous pourrions avoir quelques abondements financiers dans le cadre du décile, mais il ne faut pas oublier une chose : ce n'est pas automatique et le Préfet décidera in fine.

En tout cas, nous nous interrogeons. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit tout à l'heure, mais il est vrai que sur les 2 200 Md€ de dettes, ce sont 2 000 Md€ de l'État essentiellement dus au fonctionnement, alors que nous, sur les 200 Md€, les collectivités locales, qui ont déjà beaucoup donné, sont un levier fort au niveau de l'investissement. Cela risque donc de poser un vrai problème. Je ne reviendrai pas sur les différents types d'associations nationales d'élus qui ont réagi vis-à-vis de cela, mais on peut s'interroger tout de même. Lorsque l'on met en place une conférence des territoires, on le fait surtout pour faire payer aux territoires. Là aussi, nous nous interrogeons sur ce qu'il se passe, car actuellement, je ne suis pas sûr que le Gouvernement ait été au rendez-vous.

Nous pouvons le regarder au niveau environnemental, tant dans le programme éolien qu'hydraulique ou dans le programme de trains Intercité, les routes et les ports. Mais cela pose un véritable problème, car cela risque de faire caler – ce qui est le cas au niveau de la CAGB – l'investissement local.

J'entends bien quand vous dites que la France doit s'adapter. Je crois qu'il est important que nous devons recentrer, peut-être travailler d'une manière légèrement différente, mais c'est un peu facile, car lorsque l'on entend Olivier DUSSOPT dire « la suppression de la taxe d'habitation sera financée par des économies », qui fera encore ces économies ? Je ne suis pas sûr que l'on soit au bout des choses à ce jour.

Quand j'entends Gabriel BAULIEU dire qu'il y aura certainement d'autres surprises, oui, il a raison, car même si les choses sont amendées au Gouvernement, je ne suis pas sûr que la majorité en place l'amendera. Nous sentons bien qu'elle est crantée vis-à-vis d'une vision politique

d'Emmanuel MACRON. Je ne suis pas sûr qu'il ira fortement contre cette vision de recentralisation que nous n'avons jamais vue depuis les premières lois de décentralisation.

Nous ne reviendrons pas sur l'autonomie fiscale et financière des collectivités, mais j'aurais aimé que ceux qui sont si prompts à faire des motions le fassent, peut-être ici. Nous aurions pu faire une motion justement pour s'élever contre ce contrat léonin dont on dit toujours qu'il sert uniquement à l'une ou l'autre des parties, mais qui ne répond pas aux autres. Nous n'avons pas encore terminé vis-à-vis de cela. Les habitudes sont fortes. Un rapport Richard-Bur nous montre qu'il y aura une réforme véritablement profonde de la fiscalité locale. Là aussi il y aura des relations fortes avec mon voisin Philippe GONON sur le transfert, car je crois qu'à un moment donné, il y a aura une vraie réflexion sur le transfert du foncier bâti de 13,8 Md€ pour les communes.

Ce qui pose problème aujourd'hui concerne les dépenses incombant aux collectivités locales à la suite de cette décision imposée par l'État. Nous l'avons vu, pour GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations), le Premier ministre a rassuré tout le monde. Il dit que cela ne rentrerait pas dedans, mais nous pouvons nous interroger.

Même si nous n'avons pas la compétence « école éducation », nous savons que l'obligation scolaire dès 3 ans va véritablement poser un problème sur les collectivités locales. Nous pouvons dire que la grammaire de Bercy ne se conjugue pas toujours avec la simplification. Lorsque vous parlez de taxe professionnelle, Monsieur le Président et Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, je crois qu'à un moment donné, elle a sauvé sa suppression. Nous nous sommes rendu compte que Bercy, derrière, ne faisait pas tout à fait ce que le président de la République voulait faire aussi à un moment donné. Elle a sauvé quelques entreprises et nous ne les citerons pas. Il y avait une urgence à ce moment-là et je crois qu'il était important de le faire.

Actuellement, il y a une urgence, et nous l'entendons, concernant le fait de passer dans les critères de Maastricht. Dans une certaine mesure, nous allons dans cette conjonction, mais nous nous interrogeons aussi. Plus concrètement, sur le dossier, lorsque je vois en page 20 « il conviendra en tout état de cause que des évolutions du dispositif puissent intervenir rapidement, dans un cadre de dialogue réciproque [...] et dans une intelligence collective », cela peut être une question à laquelle j'aimerais que l'on me réponde. Ensuite, lorsque vous dites « il convient de souligner que ces éléments, qui constituent des choix de gestion et de politiques publiques communautaires, autant que, pour certains des éléments d'identité [...] [se fassent] dans le cadre d'une pleine autonomie des collectivités », je m'interroge par rapport à cela.

Mon troisième point concerne la DSP Transports. Nous savons que cette DSP fera en sorte que nous ne soyons pas « dans les clous ». Vous le mettez de manière très claire « avec à la clé un risque d'application d'une reprise financière dès 2019 ». Non, il faut dire « avec à la clé une application d'une reprise financière ». Je voudrais remarquer ici votre honnêteté vis-à-vis de cela, car nous le savons. Mais encore faut-il s'interroger sur les quatre collectivités, qui, au niveau du département, sont contraintes par ce contrat léonin. Nous pouvons nous rendre compte que PMA est « dans les clous », qu'ils seront dans les meilleurs en France sur les 322, de même que Besançon. Le Département qui a fait de gros efforts le sera aussi, mais l'Agglomération n'y est pas. Nous pouvons donc nous interroger. Tout à l'heure, Monsieur le Vice-Président, vous avez parlé de vases communicants.

On peut s'interroger aussi sur un vase communicant qu'il y aurait pu avoir entre Besançon et la Communauté d'Agglomération à travers différents types de transferts de compétences. Je vous l'ai dit, je serai à vos côtés dans le cadre de la Communauté Urbaine, mais il faut aussi qu'à un moment donné, les maires ici présents le sachent. Je sais que Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président dira que je fais de la politique, mais je les ai avertis depuis le départ. Je crois qu'à un moment donné, des choses se passent ici, il faut en être conscient.

En conclusion, il y a une vraie question que nous devons nous poser et à laquelle j'aimerais avoir une réponse. Où porteront les efforts compte tenu de la priorité sur les transports, pour être « dans les clous » ? Je crois qu'ici, les communes et les maires, qui voudraient certainement poser la même question, mais qui ne la poseront peut-être pas ce soir pour ne pas allonger le débat, aimeraient le savoir. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a une chose que je ne veux pas laisser passer, Monsieur GROSPERRIN, lorsque vous dites, vous, élu bisontin, qu'il y a eu un transfert de charges non compensé vers l'Agglo. Vous dites que Besançon est « dans les clous », l'Agglo ne l'est pas et on peut se poser la question. Il faut aller jusqu'au bout. En effet, vous êtes toujours à lancer la suspicion, le doute. Vous l'avez fait hier soir, et ce soir, vous le faites aussi sur un autre sujet. Je vous l'ai déjà dit et je redis publiquement ici qu'avant chaque Conseil d'Agglomération, il y a une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a toujours validé la réalité des charges transférées.

Arrêtez, s'il vous plaît, de faire croire à tout le monde que nous nous servons de l'Agglomération pour payer des charges bisontines. Ce n'est pas du tout le cas, et c'est d'ailleurs peut-être le contraire, mais peu importe. En tout cas, je ne peux pas laisser dire, mais vous le dites à chaque fois. À chaque fois que vous le direz, je vous répondrai que ce n'est pas vrai, qu'il y a une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dans laquelle toutes les tendances politiques sont représentées, et cela a toujours été voté à l'unanimité. Vous et vos amis, vous avez toujours voté ces textes. Arrêtez donc de dire qu'il y a quelque part quelque chose d'un peu malhonnête, même si vous n'avez pas employé ce terme. Ce n'est pas vrai. Je ne peux donc pas vous laisser dire cela. Ensuite, vous dites que vous ne faites pas de politique ici. Tout le monde le sait aussi.

Avez-vous d'autres remarques ?

**M. BODIN.-** En rentrant dans cette salle, je me demandais si j'allais assister finalement au même débat qu'hier soir en Conseil Municipal. Lorsque je vois les orateurs, je peux constater que pour l'instant, ils sont essentiellement et uniquement bisontins.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il est rassurant de voir qu'ils disent la même chose qu'hier.

**M. BODIN.-** Oui. Ne m'étant pas exprimé hier, je peux apporter des éléments potentiellement nouveaux au sein de l'Agglomération, et je n'oublie pas qu'il y a potentiellement 68 autres communes en plus de la Ville de Besançon. Le choix qui nous est soumis ce soir est cornélien : c'est celui de la responsabilité. Peut-on voter contre ce rapport ce soir ? C'est assez difficile, car cela signifierait ne pas souhaiter contractualiser non pas sur une évolution des dépenses de fonctionnement, mais uniquement décider, de fait, du montant maximal de la pénalité qui nous sera finalement imposée quoi que nous fassions. La deuxième possibilité consisterait à s'abstenir.

Je rappelle tout de même qu'en démocratie, parfois, le débat se résume aussi à voter par « oui » ou par « non », même à une très mauvaise question, et la question qui nous est posée ce soir est effectivement mauvaise. Elle est mauvaise, car la contractualisation proposée ne concernera pas uniquement, comme cela nous est dit, le fonctionnement, mais – et c'est plus grave – le fonctionnement et l'investissement. C'est donc une sorte de double peine, ce qui est différent de ce que nous avons vu lors du précédent quinquennat.

La question est également mauvaise, car elle traduit le manque de confiance de l'État en ses collectivités près de 40 ans après les lois de décentralisation (lois Defferre). Elle témoigne également du peu d'efforts de l'État central dans le cadre du désendettement de notre pays.

Enfin, il faudra tout de même que nous abordions, sans fétichisme aucun, le problème de la dette dans ce pays. Lorsque l'on sait que les dépenses de l'Armée française, lorsqu'elle intervient sur des opérations extérieures face au terrorisme, sont comptabilisées dans cette fameuse dette, c'est effectivement une question que nous devons nous poser, tout comme nous devons nous poser celle du fait d'investir, par exemple, dans la recherche ou dans le numérique en nous demandant si ce n'est pas un investissement d'avenir que nous devons aux générations futures.

Pouvons-nous favorablement voter ce rapport ce soir ? Cela sera ma position non pas par souci d'accompagner cette mesure, mais par souci de responsabilité vis-à-vis des élus des communes périphériques qui, pour la plupart, voient leurs dotations baisser, et également vis-à-vis de nos concitoyens. Le débat politique majeur de cette année pour l'Agglomération sera à mon avis celui de la Communauté Urbaine. Il serait peu responsable, si les élus bisontins croient en cette Communauté Urbaine et en son devenir, croient en notre territoire et son avenir, de s'abstenir en espérant que les élus de la périphérie prennent ce soir leurs responsabilités que nous ne prendrions pas. Entre un choix politique et un choix d'avenir, je fais personnellement celui de l'avenir et je voterai, contraint, cette contractualisation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu as raison de faire un choix d'avenir. Je t'en félicite. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. FIETIER.-** Merci. Je dois dire que je suis un peu perdu. Depuis 40 minutes, j'entends des arguments qui me laissent à penser que nous devons voter la loi de finances. Franchement, j'ai dû me tromper d'assemblée. La loi de finances est votée. Il me semble que nous devons faire un choix simple ce soir entre « pas bien » ou « pire ». Je crois que le débat peut être écourté. Merci.

**M.D.PARIS -** Monsieur le Président, puisque Nicolas BODIN voulait avoir un avis d'un élu de secteur, je voudrais dire que cela fait exactement une heure que nous débattons sur ce sujet, qu'il avait déjà fait l'objet d'un débat lors du précédent Conseil. Il y a un rapport parfaitement détaillé et explicite. Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir passer au vote immédiatement. Il y aura les pour, les contre et les abstentions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mon cher collègue, je suis assez d'accord avec vous sur le fait que tout est détaillé. Mais la démocratie me conduit à faire en sorte que ceux qui veulent parler parlent. Ont demandé la parole Éric ALAUZET, Dominique SCHAUSS et Marcel FELT. Je ne peux pas faire autrement. Mais nous passerons au vote. Je crois que ce que vient de dire Vincent FIETIER est juste. Après, on est pour ou on est contre, mais le sujet n'est pas celui-là ce soir. Il s'agit de voir si nous acceptons d'être à 1,2 % ou si nous prenons le risque, au lieu de perdre 75, de perdre 100. Le vrai problème est celui-là. Pour le reste, c'est un débat très politique, et nous pouvons aussi avoir ce type de débat ici. Néanmoins, l'analyse que Vincent a faite est juste. C'est la réalité.

**M. ALAUZET.-** Merci, Monsieur le Président. Je commencerai par une question. Pourquoi parlons-nous de la contractualisation ? Simplement parce que l'ensemble des élus de ce territoire national a exprimé le besoin de changer de formule, de ne pas voir reconduit le dispositif antérieur de contribution au redressement des comptes publics qui reste d'une cruelle nécessité. Ce dispositif était considéré par l'ensemble des élus partout en France, et par leurs représentants, les associations d'élus, comme injuste et pénalisant. Il était considéré comme injuste, car la baisse de la DGF à l'œuvre était calculée proportionnellement aux ressources de fonctionnement de chaque collectivité. Elle ne prenait en compte ni les charges supportées par la collectivité ni même les efforts de gestion accomplis. Elle était pénalisante, car l'effet cumulatif a conduit lors du dernier exercice, à une perte de 5 M€, et de 12 M€ au total pour notre collectivité.

Chacun s'accordait donc à dire que la reproduction d'un tel effort était insoutenable pour les collectivités, et le Gouvernement a tenu compte de cette expression des élus. D'aucuns pourront regretter que l'État continue selon de nouvelles modalités de faire contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics. Mais ne perdons pas de vue que le poids de la dette publique aujourd'hui pose un véritable problème, y compris de souveraineté nationale, et que l'effort doit être collectif. L'État prendra sa part dans l'effort qui lui incombe en limitant ses dépenses lui-même à 0,6 % pendant que nous ferons 1,2 %. Dire que la dette ne baisse pas est un peu une réflexion en trompe-l'œil. Elle baisse dans les pays voisins, car en moyenne, en Europe, ils sont à 0,7 % de déficit quand nous sommes encore à 2,6 %.

Pour l'instant, nous n'en sommes qu'à la phase de réduction du déficit, mais l'effort a été malheureusement encore insuffisant et nous pouvons tous le regretter, car nous mesurons les conséquences et nous les vivons. Néanmoins, nous ne sommes pas arrivés au niveau où cette baisse du déficit est suffisante pour que nous commencions à baisser notre dette. Il faut donc bien faire le distinguo entre le déficit et les dettes et ne pas jouer sur l'ambiguïté.

Que dire de ce nouveau dispositif ? Déjà, il ne passe pas le rabot sur les recettes, mais il prend en compte les efforts de gestion de chaque collectivité. Ensuite, il permet en parallèle à l'État – ne l'oublions pas – de s'engager sur le maintien des dotations aux collectivités à hauteur de 48 Md€, comme cela a été dit, sur la période 2018-2020 à enveloppe fermée, évidemment, comme l'a rappelé le 1<sup>er</sup> Vice-Président. Certaines collectivités voient leurs dotations augmenter, ce qui sera d'ailleurs le cas pour notre collectivité ici, et d'autres ont des baisses sensibles. Certains d'entre vous m'ont sollicité sur cette question, et j'ai eu l'occasion d'en expliquer les raisons lors de l'Assemblée générale des Maires du Doubs et je ne vais pas recommencer ici. Mais je pense au maire de Bonnay avec qui j'ai échangé, à d'autres ici, comme celui de Montfaucon qui subit les dispositifs de péréquation décidés bien avant, et notamment l'accélération de la péréquation, c'est-à-dire la solidarité entre les communes.

La commune de Bonnay subit la perte de la DSR cible (Dotation de Solidarité Rurale) pour 20 000 € et la partie majoration de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) pour 35 à 40 000 €. Cela n'a rien à voir ni avec la contractualisation ni avec l'évolution de la DGF. Nous sommes simplement à enveloppe fermée. Ce dispositif est basé sur un dialogue articulé autour d'un contrat, et d'ailleurs, je ne connais pas de contrat où il faille faire de concession et où l'on soit contraint. Dans tous les contrats, nous sommes obligés de prendre en compte un certain nombre de paramètres. Je voudrais insister sur le fait que ce dialogue existe véritablement. J'en veux pour preuve qu'avec ce qui était prévu notamment concernant le critère de minoration, nous aurions dû être à 1,05 % ici, sur cette Agglomération. Or en réalité, nous serons tout de même à 1,20 %, car la discussion avec le Préfet, avec la DGCL, avec la DGFIP, a permis de ne pas faire porter à notre Agglomération le principe de la minoration. C'est déjà à 0,15 %.

Ensuite, il y a un autre signe tangible de la qualité du dialogue : le contrat prend en compte les points sur lesquels le Grand Besançon demande une attention particulière dans l'examen du compte de gestion 2018 qui interviendra en mars 2019. Vous voyez donc que c'est une affaire de longue haleine, et il y a un côté évidemment incertain dans ce que nous faisons. Néanmoins, il y a un dialogue. La CAGB et d'autres collectivités expriment ces attentes. Bien entendu, cela n'engage pas l'État, mais cela permet de matérialiser et d'objectiver les points sur lesquels nous comptons revenir, sur lesquels nous reviendrons et sur lesquels je reviendrai avec vous à l'issue de la gestion de cet exercice.

Enfin, notons toujours en signe tangible du dialogue existant et duravail de l'Administration centrale avec France Urbaine et l'Association des Communautés de France sur la possibilité d'une éventuelle prise en compte de certains éléments au moment de la comparaison des comptes de gestion 2018 avec 2017, qui interviendra tardivement, au printemps 2019. Oui, le dialogue existe pour peaufiner ce nouveau dispositif. Nous apprendrons en marchant. Il faut que ce dialogue soit poursuivi, plus particulièrement encore par et pour la CAGB, afin que sa situation spécifique – et il y en a d'autres en France – liée au renouvellement de la DSP Transports puisse, dans toute la mesure du possible, être prise en compte dans la comparaison des comptes de gestion. En tant que parlementaire, je mobiliserai mon énergie dans le cadre de ce dialogue qui, en cas de non-contractualisation, sera assurément plus difficile à poursuivre.

Je suis en contact avec le ministre des Comptes publics précisément sur ces questions et avec son cabinet, et avec mes collègues élus à la Commission des Finances qui suivent particulièrement ce dossier. Comme je l'avais fait au précédent mandat, pour atténuer à l'époque l'effet de la baisse des dotations, nous avons réussi à avoir un triplement de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la mise en place de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), anciennement FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local). Je reste donc évidemment à l'écoute de chacun sur les secteurs, nous devons tous rester mobilisés pour mettre à profit les prochains mois pour concrétiser les difficultés précises auxquelles est confrontée notre Communauté d'Agglomération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Premièrement, la discussion a tout de même pris en compte les efforts de gestion de la CAGB. Deuxièmement, je voudrais rappeler qu'à l'issue d'une commission dans un quinquennat précédent, à la demande des associations, il avait été dit qu'il valait mieux aller vers une phase de contractualisation que vers une phase de baisse stricte et drastique des DGF. Cela avait été demandé par les associations et c'est ce que nous avons effectivement aujourd'hui. Nous avons tenu à l'Agglo et à la Ville de faire en sorte que certaines particularités de l'Agglomération soient mentionnées dans ce contrat pour que nous puissions en discuter. Je suis aussi moi-même en relation avec le cabinet du ministre des Comptes publics, Gérard DARMANIN, et par l'intermédiaire de la Direction Générale des Services avec Monsieur LEFÈVRE.

Nous avons demandé à ne pas être pénalisés, car nous avons bien négocié la DSP Transports. Si nous avions mal négocié la DSP Transports, si nous payions 2 M€ de plus, nous n'aurions aucun souci, et ces 2 M€ manquant sont ceux de la DSP Transports que nous avons trop bien négociée. Avec Éric ALAUZET, nous avons fait valoir cet argument. Pour l'instant, la question est à l'étude. On ne m'a dit ni « oui » ni « non ». Je ne dis pas ce soir que c'est gagné, mais en tout cas, la demande n'a pas été rejetée considérant qu'elle était ubuesque.

La parole est à Dominique SCHAUSS et Marcel FELT pour terminer.

**M. SCHAUSS.-** Merci, Monsieur le Président. Je serai assez rapide. Le sujet est évidemment complexe, mais nous avons l'impression que ce soir, nous découvrons la nécessité de redresser les comptes publics. Or ce n'est pas une nouveauté et à entendre certains propos, nous arrivons à nous demander si ce n'est pas une idée infondée. Pardon de le dire, mais j'entends quelques effets de tribune et une rivalité sur qui aura les termes les plus appuyés. Certes, c'est le jeu de ce genre d'exercice, mais je voudrais tout de même attirer l'attention de tout un chacun ici. Comme le collègue l'a dit, il faut passer rapidement au vote, car au fond, que penseront nos concitoyens de notre débat ? Ils vont se dire : « au fond, tout est fichu. Cette Agglomération n'a pas de moyens, elle sera incapable de conduire quelque projet que ce soit. C'est la catastrophe ». J'ai entendu des choses appuyées comme « c'est la monarchie », « on parle d'augmenter la durée du travail des fonctionnaires ». J'ai entendu beaucoup de choses qui sont un savant mélange et qui rendent ce débat extrêmement anxiogène pour nos concitoyens.

Nous avons tout de même un projet de territoire, de l'ambition. Ne laissons pas croire que nous ne pouvons pas conduire nos projets, que nous sommes dans l'incapacité d'investir. Il n'y a pas un effet mécanique entre l'investissement et l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Nous ne découvrons pas aujourd'hui la nécessité de modérer les dépenses de fonctionnement. C'est depuis des années dans nos lettres de cadrage de nos collectivités, et non de l'État, comme j'ai pu le lire dans la presse. Ce sont bien nos collectivités et notre Exécutif qui écrivent et qui signent notre lettre de cadrage. Arrêtons de penser que tout est fichu par cette maudite contractualisation. J'en appelle à un peu de modération, de mesure de tout un chacun. Je crois qu'il faut garder cette modération et cet optimisme, car nous avons les moyens de conduire un projet ambitieux pour notre territoire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je dirais même que nous avons surtout le devoir.

**M. FELT.-** Je serai moins long que Dominique. Pour moi, concernant le problème de voter ou non, l'évidence est que la moins pire des solutions est de voter la contractualisation. Mais au travers de vos propos, je m'aperçois que nous n'avons pas encore pris la mesure que nous devons faire des efforts. C'est indéniable, nous devons les faire. Peut-être la contractualisation est-elle un des moyens pour inciter les élus qui sont parfois un peu dispendieux, à prendre conscience qu'aujourd'hui, ce n'est pas comme hier ou avant-hier. Nous devons donc faire des efforts. Avec le bâton, peut-être seront-ils consentis. Voilà pour les efforts que nous devons faire au niveau de la Communauté d'Agglomération, et je suis persuadé qu'ils seront faits.

Sur un plan beaucoup plus large, et Nicolas BODIN l'a très bien dit, il faut aussi élargir le débat, car il n'y a pas que la contractualisation. Il y a aussi la dette, et malgré tout, nous nous apercevons qu'inexorablement, nous avons 2 000 Md€, 2 050 Md€, 2 100 Md€. Nous devons être à 2 300 ou 2 400 Md€, mais peu importe, car c'est ce que nous léguerons aux générations futures. Mais la dette est un point de focalisation que les élus n'ont, à mon sens, pas encore pris en compte. La contractualisation sera peut-être l'élément déclencheur qui fera raisonner un peu plus l'ensemble des élus de ce pays. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Daniel, je vais à présent satisfaire ta demande en mettant ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 26 abstentions. Les autres étant favorables, ce rapport est adopté, merci.

Rapport n°1.1.2 - Contrat de Territoire avec le Département du Doubs -  
Désignation des membres du comité de pilotage

**M. BAULIEU.-** Ce rapport concerne une désignation. Nous nous en étions expliqués avec le Département pour qu'il accepte que cette personne ne soit pas Maire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.3 - Demande de subventions  
dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.4 - Modifications de la convention sur le dispositif d'Aide aux communes  
suite au développement des services

**M. KRIEGER.-** En 2018, l'Aide aux communes s'étend à quatre nouveaux services :

- la gestion des déchets sauvages et volumineux,
- l'analyse prospective et financière,
- le SIG (Système d'Information Géographique),
- la démarche Marianne.

Concernant la gestion des déchets, il est constaté depuis des années que les communes sont confrontées à des dépôts sauvages. L'Agglomération se propose de mettre à disposition une benne et son transport pour un volume minimum de 5 m<sup>3</sup>, les communes prenant en charge uniquement le traitement de ces déchets. Si toutefois elles n'ont pas la possibilité d'avoir du personnel pour charger ces déchets ou pour les faire enlever par leurs employés municipaux, l'Agglomération bisontine peut leur proposer de faire un devis pour une chargeuse et charger ces déchets. Il est bien évident qu'en cas de déchets dangereux ou amiantés, l'Agglomération bisontine se mettra en rapport avec un prestataire privé qui mettra à la disposition des communes la benne, le chargement et le transport.

Concernant l'analyse prospective et financière, la CAGB prend à sa charge l'abonnement pour un accès au logiciel Localnova, logiciel présenté cet après-midi en salle Bartoldi et qui sera mis à disposition des communes adhérant au service d'Aide aux communes à partir de la semaine prochaine via un code d'accès.

Concernant le Système d'Information Géographique, les communes ont la possibilité de solliciter le service du SIG pour la réalisation et l'impression de deux cartes par an. Si davantage de cartes étaient nécessaires, ces prestations seraient également possibles.

Enfin, les communes ont la possibilité de solliciter la Direction Performance de l'Agglomération bisontine pour des conseils afin d'obtenir le label Marianne concernant les réponses téléphoniques, l'accueil du public, etc.

Concernant les actualisations et la convention de l'Aide aux communes, quelques petites modifications ont été apportées. Par exemple, les conditions d'adhésion des syndicats au dispositif d'Aide aux communes ont été précisées. Ainsi, les syndicats de communes peuvent bénéficier des services de l'Aide aux communes à condition que :

- le siège du syndicat soit localisé dans le Grand Besançon,
- au moins la moitié des communes du syndicat soit dans le Grand Besançon,
- la totalité des communes du Grand Besançon qui composent le syndicat adhère au dispositif d'Aide aux communes au niveau 2B.

Concernant le fonctionnement, une commune peut changer son niveau de service à tout moment de l'année. Elle peut très bien passer du 2A au 2B sans aucun problème. La tarification 2018 du service d'Aide aux communes est actualisée à 2,83 €/habitant/an pour les missions du niveau 2B. Cette facturation se réalise une fois par an, à la date anniversaire. La convention est valable pour une durée d'un an.

Nous avons encore apporté une petite modification. Un règlement particulier sera établi pour le prêt de matériel, avec obligation d'une signature du Maire ou de son représentant lors du premier enlèvement de matériel au sein du PAL (Parc Automobile et Logistique).

Bien évidemment, je reste à votre disposition pour toutes les communes qui n'auraient pas encore adhéré au service d'Aide aux communes. Si je peux leur apporter des informations, je suis à leur disposition. Il suffit de me téléphoner, je prendrai contact avec vous et nous pourrons analyser l'ensemble des services mis à votre disposition.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je voudrais simplement remercier Jacques qui a fait le tour de toutes les communes et avec son service d'Aide aux communes, ils sont très présents. C'est vraiment attendu par l'ensemble des communes de l'Agglo, que l'on puisse dire que l'Agglomération est au service de toutes les communes.

Jacques, merci pour ton engagement et pour celui de tes collaborateurs au niveau des services.

Y a-t-il des questions à poser à Jacques KRIEGER ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.5 – Organisation de la 3 <sup>ème</sup> édition de Livres dans la Boucle
--

**M. BAULIEU.-** Vous avez tous dans votre agenda les dates de la prochaine édition de Livres dans la Boucle programmée du 14 au 16 septembre prochain. Bien évidemment, il s'agit d'organiser les choses. L'objet de ce rapport est de valider à la fois le règlement de la manifestation et le projet de convention à passer avec les libraires qui participeront sur la place à cette manifestation. Vous avez ces deux documents dans les annexes. Je crois qu'ils ne comportent rien d'exceptionnel ou d'extraordinaire, mais bien évidemment, il s'agit qu'une manifestation de ce type soit cadrée à la fois sur ses horaires, ses espaces, sur les responsabilités des uns et des autres. C'est donc l'objet des deux documents.

Nous rappelons que la programmation est en cours avec la société Faits et Gestes, et le président d'honneur de cette 3<sup>ème</sup> édition sera Philippe CLAUDEL, membre de l'Académie Goncourt et dont le dernier titre occupe des places de choix chez les libraires. Concernant l'organisation, nous reprenons le dispositif d'une manifestation centrale sous chapiteau sur la place de la Révolution et avec les déconcentrations diverses dans Besançon et dans de nombreuses bibliothèques ou médiathèques de la périphérie. Le concours financier que nous avons prévu sur fonds propres du Grand Besançon s'élève à 200 000 €. Pour arriver aux 400 000 €, nous sollicitons différents concours, comme vous avez pu le voir lors des éditions précédentes. Cette année, nous espérons décrocher celui du Conseil National du Livre (CNL).

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser à Gaby ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci. C'est une belle manifestation qui va continuer.

Rapport n°1.1.6 - Remboursement de la réparation de 8 vitabris

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si ce rapport ne sollicite aucune remarque, il est adopté.

Rapport n°1.1.7 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 30 mars au 31 décembre 2017

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'il n'y a pas de question, nous prenons acte de ce bilan.

Rapport n°1.1.8 - Achat de fournitures administratives

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.9 - Fournitures et prestations pour l'atelier automobile

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

**Ressources humaines**

Rapport n°1.2.1 - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative et financière  
auprès du Département architecture et bâtiments

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.2.2 - Élections professionnelles 2018 -  
Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

Rapport n°5.1 - Programme Local de l'Habitat 2013-2019 :  
modification liée à l'extension du périmètre communautaire

**M. STEPOURJINE.-** Le PLH 2013-2019, dont je vous ai présenté les résultats en septembre dernier à mi-parcours, doit être modifié sans en bouleverser, bien entendu, l'équilibre général. Cette modification doit tenir compte de l'élargissement du périmètre du Grand Besançon en ajustant la production et la territorialisation de logements. Enfin, cette modification doit intégrer l'évolution de la géographie de la politique de la Ville.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser à Robert ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.2 - Délégation des aides à la pierre de l'État :  
renouvellement de la convention (2018-2023)

**M. STEPOURJINE.-** En 2006, le Grand Besançon a été une des premières collectivités à être délégataire des aides à la pierre de l'État. Je rappelle que cette délégation s'exerce à deux niveaux :

- le logement locatif public avec des droits à engagement 2018-2023 ouverts au délégataire à hauteur de 1 129 860 € pour une production de 100 logements/an en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social),
- le parc privé, dont l'objectif principal est la rénovation thermique des bâtiments, avec des droits ouverts au délégataire d'un montant de 8 350 770 € concernant 1 250 logements pour la période 2018-2023 avec un nouveau programme en direction des copropriétés.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté, merci.

Rapport n°5.3 - Prorogation de délai de validité des subventions relatives à l'opération d'acquisition en VEFA de 19 logements par Grand Besançon Habitat

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.4 - Opération d'aménagement d'une aire de très grands passages

**M. STEPOURJINE.-** Depuis la loi Besson de juillet 2000 et par délibération de mars 2002, le Grand Besançon est compétent en matière de création, d'aménagement et de gestion des aires d'accueil et de passage destinées aux gens du voyage. De plus, le Schéma départemental prescrit la réalisation d'une aire de très grands passages pour l'accueil de 250 caravanes et une aire de délestage. En 2016, nous avons recherché un terrain susceptible de nous donner satisfaction avec comme priorité le soutien politique de la (ou des) commune(s) concernée (s) par ce projet.

Pour mener à bien cette étude, nous avons eu le soutien :

- de l'Audab pour le parcellaire et la réglementation d'urbanisme,
- de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) pour l'exploitation des terrains,
- de la Chambre d'Agriculture pour la faisabilité.

À l'issue de ces échanges, nous avons repéré un terrain sur l'Ouest bisontin. Les communes concernées nous ont donné leur accord après consultation de leur Conseil Municipal. Nous voulons remercier les communes de Champagny, Champvans-les-Moulins, Chemaudin et Vaux (ex Vaux-les-Prés).

Sur cette diapositive, vous retrouvez les communes de l'Ouest bisontin, l'autoroute A36, la départementale D67 (Besançon-Gray). Les terrains concernés par l'opération sont situés sur les communes de Champagny et de Chemaudin et Vaux. Le plan parcellaire vous situe l'opération. La surface totale des terrains est de 12,58 ha. La surface aménagée serait de 6,02 ha. Nous sommes en zone A (agricole) du PLU de Champagny et en zone N (naturelle) du PLU de Chemaudin et Vaux.

Depuis que les communes concernées par l'opération ont donné leur accord, nous avons rencontré le Directeur de Cabinet de la Préfecture, qui nous a accompagnés sur place, ainsi que le Directeur du CHU, de la DDT et des Maires. Nous avons également présenté le site à Monsieur DUPUIS, Directeur de l'ASNIT (Association Sociale Nationale et Internationale Tzigane), qui nous a donné son accord. Nous avons travaillé sur place avec le Directeur des Routes du Département. Nous avons enfin rencontré individuellement les propriétaires inscrits au registre du cadastre. Dans les faits, 23 propriétaires sont actuellement contactés par les services fonciers de l'Agglo.

Avec les plans topographiques d'un géomètre, les services de l'Agglo ont travaillé sur un plan d'aménagement validé par le Bureau. La plateforme permettant le stationnement des caravanes a une superficie de 3,9 ha. À la demande de la commune de Chemaudin et Vaux, et pour répondre également au Schéma départemental, une aire de délestage d'une superficie de 6 500 m<sup>2</sup> sera créée à l'entrée de cette aire. L'accès sécurisé sur la RD 67 permet une entrée à partir de Besançon et une sortie dans les deux sens, mais ceci est à valider par le Département. Une voirie interne permet le stockage des

caravanes. Un merlon protège le site des nuisances sonores de l'autoroute et surtout interdit un accès à partir de Champvans-les-Moulins. La plateforme sera équipée en eau potable et en électricité. Pour les eaux usées, nous utiliserons la même technique que celle mise en place sur Marchaux et Chaufontaine. Nous avons lancé une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) valant mise en compatibilité des PLU. Nous avons également lancé l'achat des terrains. L'estimation financière des services du Grand Besançon a évalué les travaux à 2 512 848 € TTC, dont le détail est présenté sur la diapositive. Nous espérons une mise en service en mars 2020.

Avant de répondre à vos questions, je voudrais encore une fois remercier les Maires des communes, remercier tous ceux qui collaborent à la réussite du projet, et enfin féliciter et remercier Aline LAMARCHE, qui suit avec beaucoup de compétences le dossier très difficile qu'est celui des gens du voyage.

Pour terminer, nous avons dernièrement rencontré les élus des communes de Marchaux et Chaufontaine pour leur annoncer bien entendu que nous allons être obligés d'allonger d'un an l'utilisation de l'espace provisoire actuellement réalisé sur ces deux communes. Nous avons reçu un accueil très favorable, et je voudrais ici les remercier très chaleureusement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Je voudrais aussi remercier les trois communes Champagney, Champvans-les-Moulins, Chemaudin et Vaux. Cela me fait penser au chenil qui s'est promené dans l'Agglomération pendant quasiment 10 ans. Il sera à Deluz, nous l'inaugurerons bientôt. Je remercie encore la commune de Deluz. Nous rencontrons encore actuellement des problèmes sur le Plateau avec les gens du voyage. Même si là, ce n'est pas la même chose, puisque cela concerne les aires de grands passages pour 250 caravanes, mais chacun pense que c'est nécessaire et surtout, il faut regarder un peu plus loin que chez soi. Je voudrais donc remercier les trois communes.

De plus, une information a été faite au niveau des Conseils Municipaux. Je voudrais aussi remercier les communes de Marchaux et Chaufontaine. Peut-être avons-nous pris un peu de retard, car c'était difficile, mais cela avance. Vous pourriez me dire à juste titre : « vous avez dit que ce serait fini cette année ». Or ce ne sera pas le cas. C'est un peu plus compliqué que prévu, mais nous tiendrons nos engagements.

**M. LOUISON.-** Il n'y pas de souci, nous en avons discuté. Nous ne sommes donc pas à un an près.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous remercie, car vous avez accepté que cela se fasse. Cela s'est mis en place et vous acceptez ce décalage dans le temps. Merci à tous et merci aux services. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler dans le cadre de ce dossier, mais ce n'est pas facile à gérer. Ce sont des situations extrêmement compliquées, et celles et ceux qui se trouvent confrontés à cela savent bien qu'il est beaucoup plus facile de donner des ordres, des consignes, mais ensuite, il faut les faire accepter.

Merci à tous. Merci aussi à Robert STEPOURJINE et Alain LORIGUET qui ont le téléphone collé à l'oreille le week-end. Ce n'est pas un travail facile, mais ils le font. Donc, merci à tous.

Y a-t-il des questions à poser ?

**M. GAVIGNET.-** Ce n'est pas une question, mais simplement une remarque. Robert a bien précisé qu'une aire de délestage était aménagée à la demande des communes concernées. Je voudrais simplement en expliquer les raisons. Nous devons avoir en parallèle un engagement des services de l'État pour imposer impérativement aux petits groupes, qui viennent nuire dans nos communes ou dans nos zones d'activités, à aller sur cette aire de délestage. Nous avons bien demandé cette aire, mais il faut aussi que de ce côté-là, l'État s'engage. Il est vrai que nous l'avons vendue à nos populations.

Je pense que tout le monde imagine que ce genre d'aménagement n'est pas facile à vendre dans nos communes. Mais c'est une des conditions sine qua non. Nous avons bien appuyé sur cet argument, et je tiens à ce qu'il soit chaque fois remis en avant. Il ne suffit pas de dire que nous avons une aire de délestage, mais il faut aussi en expliquer les motivations. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est d'autant plus facile d'éviter les campements sauvages que nous aurons justement cette aire. Nous avons pris cet engagement avec les Maires de toutes les communes de dire

« le moment venu, il faut une aire qui vous permette de régler vos problèmes » pour ne pas qu'il y ait une double peine, qu'il y ait l'aire et des campements sauvages. Nous serons donc très attentifs, et ce sera d'autant plus facile qu'il y aura un emplacement existant, même si nous savons que ce n'est jamais facile.

Qui a encore levé la main ?

**M. LEGAIN.-** Merci, Monsieur le Président. Le rapport étant largement détaillé, j'ai simplement quatre petites remarques. Je tiens tout d'abord à souligner que le projet a été construit dans le cadre de la concertation. À ce soir, au niveau de Champagny, peu de réactions nous sont revenues, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, qu'il n'y a pas d'apriori. Nous sommes dans l'attente de la phase de communication, avec notamment l'arrêt d'une date pour la réunion publique prévue, comme c'est indiqué dans le rapport. Pour terminer, je tiens à souligner que, même si la commune a été associée oralement, la commune de Champvans-les-Moulins a été largement associée à ce dossier du fait de sa proximité immédiate avec le site. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. FAGAUT.-** Merci, Monsieur le Président. Le sujet et le rapport s'y prêtent, mais je voudrais vous apporter tout de même un témoignage et vous faire une demande que j'ai pu aussi vous faire par écrit concernant l'aire de Saône. Vous êtes certainement au courant que c'est une aire très dangereuse. Les véhicules, cyclistes, cyclo touristes, familles, n'osent plus passer sur la route de la Glacière reliant Saône à Mamirolle. Je vous ai écrit, j'ai écrit au Préfet par rapport à cela. Je crois qu'à un moment donné, il faut faire preuve de célérité et de responsabilité. Je vous demande officiellement ici, en assemblée de la CAGB, de tout mettre en œuvre, avec Monsieur le Préfet, pour fermer cette zone d'accueil pour la simple et bonne raison qu'il y aura un drame très prochainement.

Vous connaissez très bien Alexandre FIGARD, maître artisan à la Grette. Dernièrement, après avoir livré une pièce montée sur la commune de Mamirolle à la salle des fêtes, en rentrant avec sa femme, il s'est fait arrêter en plein milieu de la route par une personne du voyage, donc de cette aire, assise sur une chaise en plastique, tenant un bâton dans sa main droite et un pavé dans sa main gauche. Il a voulu lui dérober sa voiture et lui a balancé le pavé dans le pare-brise. Je vous passe tous les détails qu'il peut y avoir sur cette aire. C'est une zone très dangereuse. Les gens du voyage qui y étaient sont partis et c'est pour cela que je vous ai écrit très rapidement. Je crois qu'il y a urgence à agir pendant qu'ils ne sont pas là, car ils vont revenir, et je vous le redis : je touche du bois pour que cela n'arrive pas, mais je pense qu'il y aura un drame très prochainement sur cet espace.

**M. LE PRÉSIDENT.-** De toute façon, ce que vous décrivez et qui est arrivé à Monsieur FIGARD est absolument inadmissible. Je vais laisser la parole à Robert pour qu'il fasse le point. J'ai reçu le courrier et nous en avons déjà parlé cet après-midi avec Robert STEPOURJINE et Alain LORIGUET.

**M. STEPOURJINE.-** Entre nous soit dit, ce n'est pas l'aire qui est dangereuse, mais ceux qui sont sur le terrain. Cela fait 25 ans que nous les pratiquons et que nous les suivons. Effectivement, ces derniers temps, il y a eu des exactions, des comportements inadmissibles que nous réproprons, et nous suivons tout cela, notamment avec Yoran DELARUE. Nous prendrons des décisions, mais ce n'est pas aujourd'hui que nous en déciderons la fermeture ou non. Vendredi prochain à 10h, nous avons rendez-vous en Préfecture. Nous nous retrouverons avec Monsieur REGNY qui suit attentivement ce dossier et avec qui nous prendrons une décision par rapport à ce terrain. Il y a eu d'autres faits aussi déplorables (par exemple la mise en place illégale de gravats sur ce terrain), mais je ne vais pas revenir dessus. Nous travaillons sur ce dossier, sachant qu'il faut bien regarder les choses pour éviter qu'ensuite, nous ne retrouvions une situation avec les mêmes personnes sur Saône, qui étaient à mon avis plus terribles à gérer que cela avant.

Je rappelle que ces personnes étaient sur le parking de Netto pendant des semaines et des semaines, et qu'ils ont semé une pagaille terrible, et c'était invivable également dans la commune de Saône. Je n'en dirai pas plus. Nous travaillons en très bonne collaboration avec Yoran. Nous essayons de l'aider au maximum, mais au-delà de nos responsabilités en tant que Communauté d'Agglomération, à savoir la gestion, l'organisation des aires des gens du voyage. Malheureusement, je suis totalement démuni pour la partie concernant la police et la gendarmerie, éventuellement la justice.

**M. FAGAUT.-** Merci, Robert. Je me permets de répondre et apporter quelques éclaircissements. Robert, tu as raison, ce sont surtout les personnes sur place. Nous allons devoir prendre des actes. De plus, si nous connaissons ces personnes et que nous les pratiquons depuis 25 ans, comment expliquer que les agriculteurs, dont les champs sont à côté, quand ils vont labourer et semer, se fassent poursuivre dans leurs champs par une voiture contenant des gens du voyage et que l'on voit sortir un fusil à pompe de la voiture ? La personne a laissé sa benne dans le champ et elle est partie. Quand je vous dis qu'il va y avoir un drame, c'est que nous n'en sommes pas loin. De plus, il y a une exaspération de la part des riverains et des agriculteurs. Je pense qu'à un moment donné, ces derniers ont réagi, et c'est pour cela que des gravats ont été déposés pour éviter que cela revienne.

Vous m'annoncez qu'une réunion aura lieu en Préfecture le 1<sup>er</sup> juin prochain. En tant que conseiller départemental du canton, j'aimerais pouvoir être associé à cette réunion en Préfecture.

**M. STEPOURJINE.-** Suite à ton courrier, tu seras invité, tout comme Jean-François LONGEOT qui a déjà écrit à ce sujet, car nous devons aussi vous informer sur ces différentes problématiques. Tu as signalé qu'il y avait des exactions là-bas. Malheureusement, j'en connais d'autres du même type sur un autre territoire qui m'est proche, avec fusillade, gendarmerie, deux hélicoptères, etc. Oui, malheureusement, nous avons ce type d'exaction. Cela existe chez les gens du voyage, mais cela existe aussi un peu partout, et je ne vais pas citer les derniers exemples entendus à la radio et à la télévision.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout cela est très préoccupant. Or ce n'est même plus un problème d'agglomération, mais un problème d'ordre public, de maintien de l'ordre. Comment accepter que les agriculteurs se fassent pourchasser, si cela est vrai ? Je n'ai pas de raison de mettre en doute la véracité de ce que vous dites, Monsieur le Conseiller général, mais ce n'est pas acceptable. Je pense que c'est un problème de maintien de l'ordre. C'est pour cela qu'il faut cette réunion à la Préfecture. Je pense que le Préfet aura convoqué les gendarmes. Il faut la plus extrême sévérité et nous la demandons au niveau de la gendarmerie et au niveau de la justice. Lorsque ces personnes sont appréhendées, elles doivent être jugées très sévèrement. Nous ne pouvons pas accepter que dans nos communes, des personnes calmes, pacifiques, des agriculteurs soient ainsi ennuyés.

Cela dit, ce n'est pas parce que certaines choses ne sont pas correctes que celles et ceux respectant la loi doivent l'enfreindre. Cela ne peut pas être une excuse. Nous pouvons comprendre qu'il y ait un énervement, mais je demande à chacun de dénoncer fermement et d'agir en sorte que cela ne se produise pas (ou plus). Mais après, dire que cela autorise à faire n'importe quoi, non, nous ne pouvons pas accepter cela.

Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

**M. MOUGIN.-** Merci, Monsieur le Président. Dans un premier temps, j'abonderai ce que disait Monsieur FAGAUT. Les gens de Saône, pour ceux qui habitent à proximité de cet endroit, sont absolument terrifiés. Comme Monsieur FAGAUT, je pense qu'il aura des mesures de rétorsion possibles dans peu de temps. Il faut agir vite et bien, et je pense que la solution de clore cet emplacement n'en sera pas une, puisque cela portera le problème ailleurs. Mais comme vous le disiez, Monsieur le Président, cela prouve qu'il faut faire agir la justice en ce sens. Comme l'a dit Monsieur Robert STEPOURJINE, ces gens sont coutumiers du fait, ils n'en sont pas à leur coup d'essai et ils ne font qu'entrer et sortir de prison. Il est vrai que je suis comme vous, je ne connais pas de moyen, mais fermer cet emplacement permettrait à des gens de retrouver un peu la paix. Je vous assure, j'en connais certains à titre personnel, qui sont absolument terrifiés.

Dans un second temps, je voudrais intervenir pour l'aire de stationnement de grands passages. Évidemment, nous ne pouvons que nous féliciter et approuver le projet, et nous en avons parlé en Commission également. De plus, nous nous mettons en accord avec la loi, ce qui n'est pas une mince affaire. C'est un dossier compliqué. Par contre, je voudrais évoquer aujourd'hui que dans cette affaire, il faudra faire des contrôles et une surveillance vraiment accrue. Je voudrais mettre en garde la CAGB sur les faits commis à Pontarlier à plusieurs reprises. Il serait opportun d'avoir des contrôles vraiment accrus concernant les identités afin de ne pas faire contribuer l'État, ce que demandaient récemment certains élus, mais faire payer les casseurs. Nous faisons payer les pollueurs, mais les casseurs sont dans la même famille. Je pense donc qu'il faudra faire très attention sur le sujet. Merci.

**M. STEPOURJINE.-** Je voudrais préciser une chose sur cette aire de grands passages, et vous l'avez vu au niveau du principe : il n'y a aucune construction. Soyons bien d'accord. Il y aura des points d'eau, comme nous l'avons déjà fait à Marchaux et Chaudfontaine, des points d'électricité, mais il n'y aura pas de construction.

**M. PARIS.-** Monsieur le Président, la CAGB investira 2,5 M€ dans ce projet, et dans le rapport, je ne vois aucun retour sur investissement. En clair, quelle sera la contribution des gens du voyage lorsqu'ils arrivent sur cette aire de grands passages ? C'est une question.

**M. STEPOURJINE.-** Oui, ils paieront leur contribution telle qu'ils la paient aujourd'hui. Vous m'excuserez, je ne sais plus quel est le montant. Cela ne pose pas de problème lorsque nous avons des groupes et nous en avons déjà eu. Lorsque nous avons des groupes avec des pasteurs, cela ne se passe pas trop mal. Nous allons les voir, nous savons combien il y a de caravanes. La contribution est de tant par caravane, plus une caution. Donc, ils paient. Mais concernant un éventuel retour sur investissement, je n'ai pas fait de calcul. *Rires.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je crois qu'il n'y en a pas. Il faut dire les choses. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci. Je remercie aussi Robert et Alain pour le temps qu'ils passent pour gérer ces problèmes très compliqués.

#### Commission n°06 : Aménagement et coopérations

##### Rapport n°6.1 - Modifications statutaires du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Étant le Président de ce Pôle Métropolitain, je ne prends pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

##### Rapport n°6.2 - Modifications statutaires du SMSCoT

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

##### Rapport n°6.3 - Adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pascal CURIE est absent, puisqu'il était justement au Conseil d'Administration de la MOT hier soir. Il m'a envoyé un SMS pour me dire que désormais, nous faisons partie de la MOT, que nous étions même membres du Bureau et qu'il nous représenterait.

Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.4 - Approbation du PLU de la commune d'Avanne-Aveney -  
Création d'un périmètre délimité des Abords

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser à Catherine BARTHELET ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.5 - Institution du DPU sur la commune d'Avanne-Aveney

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.6 - Approbation du PLU de la commune de La Chevillotte

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.7 - Institution du DPU sur la commune de La Chevillotte

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.8 - Approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Pirey

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.9 - Modification simplifiée n°1 du PLU de Champagney :  
modalités de mise à disposition du dossier au public

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.10 - Modification simplifiée n°1 du PLU de Franois :  
modalités de mise à disposition du dossier au public

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.11 - Modification simplifiée n°3 du PLU de Serre-Les-Sapins :  
modalités de mise à disposition du dossier au public

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

**Mme BARTHELET.-** J'aimerais intervenir une minute. Il n'y avait pas de présentation orale des dossiers concernant les PLU qui étaient nombreux, mais je voulais simplement saluer le travail de la mission PLUI qui est conséquent pour accompagner les communes dans toutes ces procédures. Je voulais aussi rappeler que toutes ces procédures sont vues par les Maires qui ne peuvent pas s'exprimer ce soir, mais qui sont évidemment écoutés. Ils ont fait ce travail en commune, mais également dans le cadre du Comité de Suivi, ils ont pu aussi s'exprimer à ce moment-là.

Je voulais aussi valoriser particulièrement le PLU de la commune d'Avanne-Aveney, car il est fort probable que mes collègues n'aient pas eu le temps de tout lire. Ils ont politiquement porté un projet qui n'était pas simple comportant de nombreuses contraintes et ils ont valorisé le projet vertueux, car ils remettent tout de même 36 ha au total, attribués cette fois au secteur naturel et agricole. Je pense que cela mérite d'être souligné. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien.

**Mme VIGNOT.-** Du coup, je voudrais revenir sur l'ensemble de ces dossiers concernant les PLU. Ils soulignent un travail réalisé par l'ensemble des services. Ils nous amèneront sans doute à un moment donné, lorsque nous parlerons de Communauté Urbaine, à penser notre territoire plus dans sa globalité. Je dis cela, car je sais que sur Avanne-Aveney, il y a eu cette discussion sur les zones humides. Il serait intéressant et important qu'à un moment donné, on nous présente des dossiers, pas seulement PLU par PLU, mais sur des choix que nous sommes obligés de faire en matière d'étalement urbain, et nous devons considérer que des contraintes sont plus ou moins importantes sur les territoires en fonction de leur configuration.

Comme je ne suis pas claire, je vais expliquer. En réalité, la commune d'Avanne-Aveney est très fortement impactée par les zones humides, de même que par le risque d'inondation. Du coup, elle supporte plus difficilement un développement urbain qu'une autre commune qui, dans sa configuration, pourra le faire plus facilement. Je me disais qu'il serait intéressant d'avoir une vision globale de la Communauté Urbaine, du potentiel et de la place que nous voulons donner à nos zones humides sur notre territoire pour que ne pas être en contradiction avec les enjeux actuels qui sont ceux de s'assurer que la biodiversité soit garantie, de même que la qualité de l'eau.

Par exemple, lorsqu'Avanne fait cet effort de maîtriser son développement urbain, elle le fait pour l'ensemble du territoire. Nous devons donc mener les uns et les autres cette réflexion pour envisager cette solidarité dans l'aménagement du territoire.

**Mme BARTHELET.-** Je pense que c'est exactement ce que fait le SCoT. Ce sont ses préoccupations couplées avec toute cette notion de maîtrise de l'étalement urbain, de protection environnementale. Comme tu l'as dit et comme tu le disais précédemment, c'est pour cela que je souhaitais saluer les efforts consentis par la commune, car ils sont conséquents. Ce sont des contraintes, certes. Néanmoins, comme tu le dis souvent, Anne, il ne faut pas toujours parler en termes de contrainte sur l'environnement, mais de protection. Toutefois, c'est aussi vécu comme cela lorsque l'on est propriétaire de foncier qui bascule dans l'autre sens lorsqu'il était constructible. Cette commune a fait des efforts, certes, mais toutes en font aussi. Nous sommes en train de parler du PLU de Velesmes-Essarts.

Dans tous les cas, vous avez une carte communale qui permet beaucoup plus d'étalement urbain, y compris dans de petites communes, dans des zones qui ne sont pas dans le tissu à urbaniser. Ces communes aussi consentent à l'effort pour préserver les terres agricoles ou la forêt. Je pense donc que nous avons cette vision globale grâce au Schéma de Cohérence Territoriale, avec ces grandes orientations que nous pouvons ensuite justement appliquer à la parcelle dans notre PLU, et bientôt dans notre PLUI.

Par rapport aux zones humides, tu es au SCoT. Tu sais très bien que de toute façon, dès l'instant où nous avons une opération nouvelle d'aménagement, nous sommes tenus de faire des sondages et ils

sont faits avec deux principes, un sondage à la tarière et une analyse de la flore. Dès l'instant où la zone est déclarée humide, le terrain devient de fait inconstructible et nous n'avons pas d'autre choix que de le protéger, ce qui a été fait par exemple sur la commune de Pirey où nous nous sommes assurés, même pour des zones parfois petites. Je sais que Robert n'est pas ravi que nous soyons obligés de mener l'étude, mais elle a été faite, nous avons levé le doute et cela permet de le faire dans de bonnes conditions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

<b>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</b>
--

<b>Rapport n°7.1 - Grande bibliothèque - Déclaration d'intérêt communautaire</b>
--

**M. PRALON.-** La grande bibliothèque représente l'association d'une bibliothèque universitaire et une bibliothèque d'agglomération. La délibération que nous vous demandons de prendre ce soir ne concerne en aucun cas un transfert de la compétence culturelle, et je crois qu'il faut être très clair sur la décision que nous serons amenés à prendre, mais la reconnaissance de l'intérêt communautaire de la construction de ce bâtiment pour permettre à l'Agglomération de prendre la maîtrise d'ouvrage de cette nouvelle construction.

Nous vous rappelons que Besançon, centre d'une agglomération de près de 200 000 habitants, siège d'institutions administratives et culturelles, pôle d'attractivité économique, abrite des institutions culturelles anciennes et une université pluridisciplinaire qui compte à ce jour près de 23 000 étudiants. Ces institutions font d'elle le centre intellectuel et artistique de la Franche-Comté. L'Agglomération et l'Université de Franche-Comté souhaitent renforcer cette position de Besançon comme siège de la communauté universitaire réunissant les principales institutions d'enseignement supérieur de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté par la réalisation de cette nouvelle grande bibliothèque universitaire et d'agglomération.

Le rapport vous présente succinctement le projet. Il s'agit d'édifier au cœur de la future Cité des Savoirs et de l'Innovation sur le site historique que vous connaissez, site historique et emblématique du centre-ville de Besançon, une bibliothèque d'un genre nouveau rassemblant les services aujourd'hui séparés entre la bibliothèque universitaire du centre-ville actuellement rue Mégevand, la médiathèque Pierre Bayle et la bibliothèque d'études et de conservation qui détient tout le fond historique.

Le budget de cette réalisation est estimé à 50 M€, réparti entre la bibliothèque d'agglomération pour un montant de 30 M€ et la bibliothèque universitaire pour un montant de 20 M€ au prorata des surfaces. Les financeurs potentiels sont l'État, la Région Franche-Comté, la CAGB et la Ville. Les subventions qui seraient apportées par la Région et par l'État s'élèveraient à 60 % du montant global de l'opération. Des études pourraient se dérouler à partir de ce printemps 2018 jusqu'à la fin de l'année 2020, avec des travaux qui pourraient commencer entre 2021 et 2023 pour s'achever en 2024. Comme vous le voyez, nous n'en sommes pas encore au stade de couper des rubans.

Pour permettre le financement par la CAGB de la part de lecture publique de cet équipement culturel, il convient de définir et de mettre en évidence son intérêt communautaire au plus tôt en tout état de cause, soit avant le début des études qui devraient démarrer. La Déclaration d'Intérêt Communautaire est obligatoire pour la participation de la CAGB au financement des études. Étant donné le caractère dual du projet universitaire et culturel, il convenait de désigner un seul maître d'ouvrage, le Rectorat étant d'accord pour désigner les services Bâtiments de l'Agglomération comme maître d'ouvrage et pour signer une délégation de maîtrise d'ouvrage. Voilà un peu ce que nous vous présentons ce soir.

Par rapport à ce que je viens de vous dire, je voudrais ajouter qu'il s'agit d'une délibération purement technique sur cet intérêt communautaire du bâtiment. Ce nouveau service de lecture publique doit être coconstruit avec les communes de l'Agglomération et le Conseil Départemental du Doubs. Il est très important que nous prenions le temps de cette réflexion, car je vous rappelle qu'il s'agit d'un projet majeur et structurant pour notre territoire, et que nous devons répondre à trois grandes ambitions qui sont :

- de soutenir l'Université de Franche-Comté et affermir son implantation dans le cœur de la ville,
- de faire de la lecture publique un élément dynamisant du centre-ville de l'Agglomération et de notre Agglomération,
- de donner de la chair et du sens à une communauté d'agglomération qui doit continuer à investir pour se développer.

Il ne s'agit pas d'imposer un mode d'organisation préconçu ni d'instaurer une hiérarchie entre cet équipement d'intérêt communautaire et les bibliothèques des communes. Au contraire, nous pensons qu'il est possible, voire attendu, d'élaborer en bonne intelligence un service de lecture publique qui tienne compte des spécificités et des attributions de chaque échelon que sont la Ville, l'Agglo et le Département. Pour cela, j'ai entamé avec les services du pôle Culture une démarche de concertation avec les Maires de l'Agglomération, et je suis allé rencontrer en priorité le Vice-Président en charge du Sport, de la Culture au Département Ludovic FAGAUT, pour leur expliquer cet état d'esprit qui repose sur les principes suivants :

- le maintien, bien évidemment, de la bibliothèque départementale de prêt sur l'Agglomération,
- la reconnaissance des bibliothèques municipales comme lieu essentiel de proximité culturelle.

Il n'y aurait donc aucun changement pour les bibliothèques existantes et pour leurs agents, mais seulement un accès plus grand à l'offre documentaire et de nouveaux services rendus par l'équipement central, par exemple en matière d'animation numérique. Je pense que le moment venu, nous reviendrons à l'automne pour vous présenter le contenu de ce projet. Aujourd'hui, il est demandé une délibération purement technique définissant l'intérêt communautaire par rapport à la construction de ce bâtiment de la bibliothèque d'agglomération, si nous voulons bien évidemment que Besançon garde sa place avec l'Agglomération pour nos étudiants, puisque nous sommes siège de la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements).

Il faut savoir aussi que notre bibliothèque universitaire n'est pas parmi celles figurant au hit-parade de par ses infrastructures. Nous sommes plutôt classés en bas de l'échelle. Il y a donc tout de même cette nécessité si nous voulons que Besançon continue à rayonner. Ce sont des choix que chacun est libre de faire de s'engager sur cette opération déjà présentée en Bureau-débats et en Bureau. Je crois qu'en Bureau, elle avait fait l'objet de deux abstentions. Voilà ce que je voulais vous dire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Je crois que c'est un très grand projet pour l'Agglomération, et il sera le projet-centre de Saint-Jacques, avec aussi l'ambition de faire un peu ce que nous avons fait pour la musique : il y a le Conservatoire de musique ; ensuite nous rayonnons sur l'ensemble des écoles de musique structurantes de l'Agglomération.

Au niveau de la lecture publique, je crois qu'il faudra que l'Agglomération ait une véritable politique de lecture publique, que ce qui est accessible, entre autres le fond de collection très important accessible à la bibliothèque, le soit sur l'ensemble des communes de l'Agglomération, même les plus petites en termes de population. C'est donc une grande ambition que nous avons pour l'Agglomération. D'ailleurs, nous avons parlé plusieurs fois de ce projet, mais maintenant, nous devons avancer pour lancer les études, puis la construction qui s'achèvera en 2024 ou 2025.

Y a-t-il des interventions ?

**M. GROSERRIN.-** Merci, Monsieur FOUSSERET. Nous nous réjouissons tous de l'ambition de l'Agglomération pour une grande bibliothèque. J'ai eu la chance de recevoir Erik ORSENNA qui a une mission donnée par le président de la République en tant qu'ambassadeur de la lecture. Il nous disait : « la lecture n'est pas simplement un loisir, mais c'est surtout l'accès aux accès ». Je crois que c'est important. Mais en France, une bibliothèque est ouverte au public 38h par semaine, contre 78h à Londres et 88h à New York. Nous nous rendons compte à ce jour qu'il y aura certainement une augmentation importante de l'amplitude. Il y a donc une vraie question sur ce sujet.

Certes, il est peut-être trop tôt pour en parler, mais c'est la question que posait Christophe LIME précédemment sur l'ouverture des bibliothèques dans la contractualisation. En effet, ce sera aussi une charge supplémentaire sur laquelle nous nous devons d'assumer, cet accès aux accès étant indispensable. Néanmoins, nous revenons toujours au même problème de la contractualisation. Je pense que c'est prématuré, mais il faudra aussi certainement anticiper cela. Certains proposaient le bénévolat d'étudiants, mais cela ne fonctionne pas. Voilà qu'elle était ma remarque.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il est clair qu'il y aura certainement des charges de fonctionnement supplémentaires. D'un autre côté, je crois que pour l'ensemble de l'Agglomération, de ses communes et de son statut, nous devons approfondir, mais nous n'en sommes pas encore là. Quelles seront les règles ? Bien malin est celui qui sait quelles seront les règles financières en 2024 ou 2025. Nous ne pouvons pas attendre, il faut avancer. Mais j'ai bien compris que c'était le sens de ce que vous disiez.

J'ai vu d'autres mains se lever.

**M. GUYEN.-** Merci, Président. Ce grand projet structurant de bibliothèque universitaire et bibliothèque d'agglomération est ambitieux. Il apportera probablement plus de notoriété et de rayonnement à la ville-centre qu'aux 68 autres communes. Cependant, des questions se posent. Tout d'abord, sur le montant de participation de la Communauté d'Agglomération, dans le rapport, nous lisons que ce sont 30 M€ pour la CAGB et 20 M€ pour l'Université. Or dans un courrier reçu aujourd'hui, je lis qu'en réalité, le montant sera pris en charge pour les deux tiers par l'État et la Région (20 M€) et un tiers par l'Agglo (10 M€). Il reste tout de même les 20 M€ de la partie universitaire qui ne sont pas précisés. Les conserve-t-elle ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, la partie universitaire est financée par l'Université et par l'État, voire la Région. L'Agglo ne finance pas la part universitaire. Toutefois, tu as raison de poser la question.

**M. GUYEN.-** Ce ne sont plus que 10 M€ pour l'Agglo au lieu des 30 M€, si je comprends bien. C'est ce qui est indiqué dans le courrier reçu aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, c'est cela. Toutefois, ce sont des estimations « à la louche ».

**M. GUYEN.-** S'agissant des 20 M€ de la partie universitaire, supposons – je ne le souhaite pas – que l'Université se délocalise. Quid de la participation sur l'investissement et, à terme, sur le fonctionnement de l'Université ? Je pose une question.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais te répondre. L'Université ne peut pas se délocaliser. On ne peut pas délocaliser 23 000 étudiants à Dijon. En revanche, son siège pourrait se délocaliser, ce contre quoi nous nous battons, et ce qui n'est pas du tout prévu, Besançon ayant encore été confirmée dernièrement comme étant la capitale universitaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Néanmoins, dans le pire des cas, et nous ne l'accepterions jamais, ce serait une délocalisation de la COMUE et du siège de l'Université, mais les étudiants resteraient là. Nous ne délocaliserons pas à Dijon la fac de La Bouloie ou la fac de médecine et de pharmacie. C'est évident.

**M. GUYEN.-** Je ne souhaite pas une délocalisation. Mais je dis simplement « au cas où », y aurait-il une répartition ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas possible de délocaliser les salles de classe et les amphithéâtres à Dijon.

**M. GUYEN.-** J'entends, mais je pose la question, et j'ai une réponse. S'agissant du fonctionnement, y aura-t-il une mutualisation des personnels en place entre la Ville et l'Université ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non.

**M. GUYEN.-** De nouveaux emplois seront-ils créés ? Une esquisse du coût de fonctionnement peut-elle nous être proposée ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Attendez, je ne vais pas vous dire qu'il n'y aura pas de création de nouveaux emplois. Il y en aura certainement. La mutualisation a été envisagée, mais Dominique répondra plus

globalement sur le sujet, car il connaît la question beaucoup mieux que moi. Il est également notre interlocuteur à l'Université. Elle est envisagée, mais elle paraît impossible. Des expériences ont été tentées dans certaines villes de France, mais cela ne fonctionne pas bien. En termes de coût de fonctionnement, nous pouvons dire aujourd'hui très clairement que cela donnera des frais de fonctionnement supplémentaires. Mais nous ne pouvons pas dire aujourd'hui où nous en sommes. En effet, cela dépendra notamment des bâtiments. Nous nous rendons compte qu'ils sont bien conçus, intelligents, BBC. Ils ne consomment pas forcément beaucoup d'énergie. Des gains très importants sont aussi faits au niveau de l'énergie.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous donner ces éléments. Nous devons être au minimum dans APD (Avant-Projet Détaillé) pour donner des idées concernant le fonctionnement.

**M. SCHAUSS.-** Je voudrais réagir par rapport à l'intervention de notre collègue. Je suis tout de même heurté par l'expression « si notre Université se délocalisait ». Nous avons une politique offensive en faveur de l'université, de l'enseignement supérieur d'une façon générale. Nous travaillons sur un contrat métropolitain avec la Région. Vous serez sans doute appelés à discuter de notre implication en faveur du développement universitaire. Cela a été dit et redit : nous avons les sièges du Rectorat d'Académie, de la COMUE, du CROUS. Ce sont des signaux extrêmement forts que d'aucuns, d'ailleurs, pensent être trop forts.

Je serai peut-être contredit, mais j'apporterai les réponses : je ne vois pas de signaux tangibles sur un déménagement de l'université ailleurs. Il faut arrêter avec ces rumeurs, cette espèce de bruit de fond permanent qui joue contre nous. Soyons offensifs, ayons une politique, et nous l'avons, nous sommes offensifs. Arrêtons de donner crédit à ce genre de propos, car ce n'est pas un sujet. Nous avons rencontré la ministre, nous avons été en tête à tête avec elle. Ce n'est pas un sujet.

Notre sujet est de développer des politiques, d'aller de l'avant, d'avoir un projet de territoire, et l'université est stratégique par rapport à notre projet de territoire. Soyons offensifs et arrêtons de manier ce genre d'épouvantail.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Yves, quand tu parles du rayonnement de la Ville de Besançon, non, c'est celui de l'Agglo. Ne perdez pas de vue que si la Ville de Besançon perdait ce rayonnement, l'Agglomération et des communes de la périphérie perdraient une partie importante de leurs habitants qui viennent peut-être travailler à l'Université. Il me semble que 6 000 personnes y travaillent. Nous ne pouvons pas nous lamenter en permanence que tout « foutrait le camp », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et qu'on ne ferait rien.

Même si c'est difficile, nous devons avoir de l'ambition pour Besançon et son agglomération, pour le Grand Besançon. Je peux vous dire qu'à quelques dizaines de kilomètres d'ici, ils n'attendent pas. Ils ne se posent pas ce type de question. Tu as raison de les poser, car au moins, cela permet que les choses soient claires. Je répète encore une fois : ce soir, nous parlons de la bibliothèque en termes de bibliothèque régionale d'agglomération qui permettra un développement de la lecture publique sur le Grand Besançon. C'est de cela que nous parlons. De plus, il y a d'autres projets. Nous n'allons pas tout arrêter et attendre que Besançon s'étiolle, s'appauvrisse, se paupérise. Ce n'est pas possible !

Au fond, il me paraît tellement évident que l'on pose cette question que nous allons y répondre. Mais il vaut mieux les poser plutôt que de laisser courir de faux bruits. De toute façon, il n'y a aucun risque de délocalisation. L'Université de Franche-Comté compte un peu plus de 20 000 étudiants. Je ne comprends pas que l'on puisse tenir de tels propos, que certains puissent répéter à l'envi ce genre de choses. Nous devons avoir de l'ambition, certes une ambition mesurée en fonction de nos moyens. Bien sûr, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, mais d'être très prudents. Je rappelle que nous avons une très bonne capacité de désendettement pour l'instant par rapport à d'autres collectivités et qui nous donne des marges.

**M. GUYEN.-** Je m'interroge sur les communes dotées d'une médiathèque et qui rayonnent sur les communes environnantes en tant que pôle culturel de proximité. Il faut tout de même noter dans les discussions que nous aurons, la proximité des médiathèques actuelles. Auront-elles une compensation ? Effectivement, nous allons inciter les gens à aller à la bibliothèque-médiathèque d'agglomération. Jean-Yves l'a dit précédemment, il y aura des discussions avec les différents élus qui ont une médiathèque sur leur territoire.

Les questions sont les suivantes : on va continuer à payer et à financer les fonctionnements de nos médiathèques municipales. Bien évidemment, les administrés financeront la future médiathèque d'agglomération. En 2024, nous aurons une discussion. Mais l'AC (Attribution de Compensation) des communes pourra-t-elle être aussi impactée ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Attendez, nous n'en sommes pas là. Ce n'est pas du tout cela. Imaginez-vous que la médiathèque de Planoise va fermer, de même que celle de Montrapon ou celle d'École-Valentin ? Bien sûr que non. Il ne s'agit pas d'appauvrir le système, mais de le renforcer, et de faire en sorte ensemble que la médiathèque d'École-Valentin fonctionne certainement mieux en réseau avec la bibliothèque d'agglomération à vocation régionale. Il ne s'agit pas de supprimer, mais au contraire de développer. Le Conservatoire de musique a-t-il fait tomber les écoles de musique sur les territoires ? Bien sûr que non, mais il les renforce. C'est donc une action offensive. Nous n'en sommes pas encore à parler du montant des allocations de compensation. De plus, ce n'est pas un transfert de compétence.

**M. GUYEN.-** Oui, Jean-Louis, mais ce soir, nous allons décider de créer une bibliothèque d'agglomération, et nous engageons nos collègues de 2024. De plus, dans le rapport qui nous est présenté, nous n'avons aucun descriptif du fonctionnement ni des montants imaginés. Il est donc difficile de prendre une position en disant « on engage nos collègues de 2024 pour le fonctionnement ». C'est ce que je voulais faire ressortir.

**M. LE PRÉSIDENT.-** De toute façon, il y a un cheminement habituel que du dois connaître. Pour que l'Agglomération puisse se saisir du dossier, faire des études des projets, consulter des architectes, construire un bâtiment avec un certain coût, il faut déjà que nous ayons la compétence communautaire et que nous puissions le prendre en équipement communautaire. Nous en sommes là ce soir. Je ne suis pas en train de vous demander de signer les ordres de service. Je ne voudrais pas qu'en permanence, on entende des bruits qui, certes, partent souvent d'élan de sincérité, ce n'est pas de la malhonnêteté intellectuelle, mais qui disent « attention, on ne va plus pouvoir rien faire ».

Nous devons continuer à faire des choses, sans quoi nous mourrons. Le Grand Besançon mourra ! Si demain, par exemple, on dit « une de nos priorités est de développer, de renforcer l'Université », pourquoi dit-on cela ? Parce que les emplois de demain ne sont pas dans la sidérurgie ni dans le textile, mais dans les laboratoires de nos universités. Quelqu'un l'a dit tout à l'heure : c'est là que sont les emplois de demain. Il faut que l'on renforce l'Université. Si l'on ne veut pas devenir une ville sous-préfecture, il faut effectivement que nous puissions être une ville qui compte.

Avons-nous oui ou non une ambition pour le Grand Besançon ? Je vous réponds : « oui, nous devons avoir une ambition pour le Grand Besançon ». De plus, vous savez très bien que celles et ceux qui habitent dans les communes de la périphérie, beaucoup appartiennent à des classes moyennes qui viennent ici, car il y a des emplois dans l'administration, dans les services et ils ont besoin de ce type d'équipement. Si Besançon ne devenait qu'une ville dortoir, toutes ces personnes partiraient et elles quitteraient aussi vos communes. En appauvrissant Besançon, la ville-centre, les communes s'appauvriront. Il faut au contraire donner du dynamisme et encore plus d'attractivité pour que l'on vienne encore plus habiter ici.

Vous avez vu qu'il y avait une compétition. Nous ne pouvons pas toujours être en train de dire « qu'allons-nous pouvoir faire ? » ou « pourrions-nous le faire ? » Mais allons-y, et s'il advenait que ce soit insupportable pour les services, il serait toujours temps de dire « on ne le fait pas ». Je pense que nous le ferons. Jusqu'à présent, nous avons pu financer tout ce que nous avons mis en place. Ceci dit, j'entends que la situation actuelle incite à la prudence financière, et nous ne savons pas ce qu'elle sera en 2024 ou 2025. Néanmoins, nous devons continuer.

**M. GUYEN.-** Dans mes propos, il ne s'agissait pas de remettre en cause le projet structurant, mais simplement de poser des questions, dont les réponses ne sont pas claires dans le rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si j'ai pu ôter un certain nombre de doutes, c'est bien. Surtout, ne te prive pas pour diffuser l'information. Qui a demandé la parole ?

**M. CONTOZ.-** Sur ce projet, bien évidemment, il faut adhérer dans le cadre d'un grand projet d'agglomération. Néanmoins, quelque chose n'est pas dit suffisamment fort concernant l'existant. Je veux parler de la situation en matière de sécurité de la bibliothèque d'étude et de conservation, comme

d'ailleurs dans d'autres équipements où il y a du patrimoine en péril que je connais bien et dont vous m'avez confié la responsabilité. Nous avons des équipements où le patrimoine est en difficulté en matière de protection. Nous savons que s'il y avait un grand incendie dans la bibliothèque d'études ou rue de la Bibliothèque, nous ne serions pas bien sur le patrimoine exceptionnel qui s'y trouve, et cela a été dit par les services de la bibliothèque.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous en sommes persuadés.

**M. CONTOZ.-** Oui, mais il faut le dire, car ce n'est pas indiqué dans le rapport. Or je crois que c'est important.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu as raison. Nous le rajouterons. Il est bien clair que la bibliothèque de conservation, que la rue de la Bibliothèque qui amène à la bibliothèque la plus ancienne de France va rejoindre cette bibliothèque-là pour être conservée dans de bonnes conditions d'hygrométrie, de température et de sécurité. C'est aussi pour cela que la Ville de Besançon a investi 5 M€ dans des réserves situées près d'ici, pour que dans un blockhaus, nous conservions ces œuvres incroyables. Par exemple, il y a les oiseaux d'AUDUBON. Ce naturaliste américain a fait une collection d'oiseaux. Il a dessiné tous les oiseaux qu'il y avait au 18<sup>ème</sup> siècle aux États-Unis. Je crois qu'il en reste une dizaine d'exemplaires dans le monde. Chez Christie's, un de ses exemplaires vaut 60 M€. Or nous en avons un entier ici. Nous n'allons pas le vendre pour payer deux bibliothèques, car c'est la propriété inaliénable de l'État. Soyons fiers de les avoir ici, dans le Grand Besançon, car c'est pour le Grand Besançon.

Quand il y a la Fête du Livre à Besançon, il n'y a pas que les Bisontins qui y vont. Il y a le Grand Besançon et bien au-delà. Soyons fiers d'avoir ici à Besançon des centaines de millions de richesses conservées dans nos musées et bibliothèques. Je peux vous dire qu'en matière d'attractivité et de développement économique, les villes qui réussiront demain, qui s'en sortiront sont celles où il y aura une qualité de vie, une attractivité économique, une activité culturelle, une activité sportive, un bon réseau de transport et un bon réseau de santé. C'est tout cela, et les équipements culturels font partie de cela. Nous devons en être fiers et cela devient un atout fort et essentiel pour le développement de l'Agglomération.

Je crois qu'il y aura 4 minutes au JT de TF1, sur le Grand Besançon. Ils doivent venir cette semaine ou la semaine prochaine pour tourner. Au mois de septembre, il y aura l'émission « Des Racines et des Ailes », une émission d'une cinquantaine de minutes. Certes, il n'y aura peut-être pas 50 minutes sur Besançon, mais que viennent-ils voir ? Ils viennent voir notre patrimoine, et quand on parle de Besançon, on parle du Grand Besançon.

À votre avis, pourquoi y a-t-il autant de militaires à Besançon ? Ce n'est pas le fait du hasard, mais au niveau national, on sait qu'à Besançon, les gens sont bien accueillis, ils sont bien dans la ville, et Besançon devient un lieu d'affectation. Vous savez tout de même que sur deux garnisons de l'Armée de Terre française, nous avons la première ici, à Besançon, la seconde étant à Marseille. Quand il faut aller en Afghanistan, on est bien content d'avoir ces militaires. Je suis très heureux qu'il y ait beaucoup de militaires ici, à Besançon. Tout cela fait partie de l'attractivité du Grand Besançon. Ce n'est pas un hasard. Or cela ne se décrète pas, mais cela se construit.

**M. CONTOZ.-** Concernant l'image, à qui profitera celle de Besançon et du Grand Besançon ? Je te rejoins totalement sur ce sujet, comme vous tous. Cette semaine, j'avais deux amis de Nice chez moi pendant deux jours. Inévitablement, je les ai conduits à la Citadelle. Nous ne nous sommes pas demandé de qui c'était l'image de marque. Nous avons dit « quel beau département que celui du Doubs ! », « quelle belle ville », « quelle belle agglomération », « quels beaux monuments », « quel beau contenu ». L'un d'entre eux travaille dans la fonction publique et nous n'avons pas débattu pour savoir à qui cette image profitait.

Concernant le réseau de lecture publique, je suis heureux que nous nous engagions dans ce dispositif à travers ce projet de bibliothèque. Ce n'est pas mûr et j'ai prêché fortement là-dessus en Commission en disant : « trouvons une formule avec le Département qui joue un rôle considérable avec la médiathèque de prêt, pour mettre en réseau nos petites bibliothèques, comme nous l'avons fait avec les écoles de musique ». Il y a des médiathèques importantes dans les secteurs, mais il y a aussi de toutes petites bibliothèques.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous l'avons aussi fait avec l'informatique en 2002.

**M. CONTOZ.-** De plus, la contractualisation ne doit pas nous arrêter. Elle va durer pendant un temps incertain, peut-être un temps court. Dans tous les cas, une autre mandature arrivera après celle-là. Quelle sera-t-elle ? Nous sommes bien incapables de le dire. J'ajouterai un seul petit bémol. Je prêche pour l'équipement dont j'ai la charge, mais ces grands équipements que nous concevons pour le futur ne doivent pas se faire au détriment des équipements existants. Il est important que je vous le dise, et je le dis en tant que président de Nancray.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme PRESSE.-** J'ai une question concernant ce projet. Je suis d'accord, il faut développer un certain nombre de grands projets sur ce territoire. Mais je voudrais que nous ayons bien conscience que certains vont entrer en concurrence, et je pense par exemple à l'équipement touristique d'Osselle. Je voudrais savoir de quelle façon ont été inscrits ces projets au PPIF (Programme Pluriannuel d'Intervention Foncière).

**M. LE PRÉSIDENT.-** De toute façon, nous reparlerons de tout cela. Bien évidemment, cela s'inscrit au PPIF. Pour Osselle, c'est une réalisation rapide dans le cadre de la fin de ce mandat. Nous sommes là sur le mandat suivant. Gabriel pourra t'indiquer comment tout cela est inscrit.

**Mme PRESSE.-** Avons-nous la capacité sur ce territoire pour développer deux projets comme ceux-là ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je te réponds « oui ».

**M. BONTEMPS.-** J'aurais préféré intervenir un peu plus en amont, car certains éléments que je vais développer ont déjà été annoncés. J'avoue que j'ai tout de même du mal à entendre dire « cet équipement profitera à la Ville de Besançon et non pas au reste des communes de l'Agglomération ». Je pense qu'aujourd'hui, tout ce qui apporte un plus à la Ville de Besançon apporte un grand plus aussi à l'Agglomération de Besançon. Cet élément est tellement structurant qu'il doit aussi permettre à tous les Bisontins du Grand Besançon d'avoir accès à la lecture, alors qu'il l'a déjà, mais pour donner un développement encore supérieur. Je pense que c'est de la responsabilité de tout élu que d'offrir un tel service au maximum de ses habitants.

De plus, il y a encore à travailler sur la question du réseau, sur la façon de l'organiser. Mais cela ne peut être qu'un élément de développement de la lecture pour l'ensemble des habitants de l'Agglomération, pour les écoles de l'Agglomération. Nous ne pouvons pas dire aujourd'hui que cet engagement de l'Agglomération ne profitera pas à l'ensemble de ses habitants. Je dois dire aussi que ce point de vue sur l'Université est curieux. Là encore, tout ce que l'Agglomération de Besançon fera en direction de l'Université sera pour en conforter justement la position dans la région et en tant que pôle universitaire dans la grande région avec Dijon d'un côté, Besançon de l'autre, et avec le Nord Franche-Comté. Là aussi, tout ce que l'Agglomération fera sera déterminant.

Je peux vous dire qu'en tant qu'ancien Vice-Président de la Région de Franche-Comté à l'enseignement supérieur et à la recherche, je plaçais depuis longtemps que l'Agglomération de Besançon s'engage du côté de l'Université, car je peux vous dire que d'autres l'ont fait. Regardez l'Ecocampus Nord Franche-Comté. C'est le département du Territoire de Belfort, la Ville de Belfort qui ont fait emporter le marché au niveau de l'État et de la Région, car ils se sont engagés. Je crois qu'il est vraiment déterminant que notre Agglomération se prononce sur ces questions, comme elle le fait maintenant. Il est heureux qu'elle le fasse, car je pense que nous avons pris un peu de retard par rapport à cela, notamment sur le Campus du centre-ville qui est aussi un point faible de notre Université. Le fait de faire cette bibliothèque universitaire et d'agglomération va renforcer aussi ce pôle universitaire qui est un peu en difficulté.

Pour revenir sur les propos de Pierre CONTOZ, j'ajouterai un élément supplémentaire sur la bibliothèque d'études. Aujourd'hui, c'est une bibliothèque où se rendent des universitaires. Le fait de la rapprocher de la bibliothèque universitaire est un élément aussi de dynamisation. Arrêtons d'être misérabilistes, s'il vous plaît.

**Mme MAILLOT.-** Je suis d'accord avec les propos de Patrick BONTEMPS. Je ne vais donc pas revenir sur l'ensemble des éléments. Concernant la proximité, le réseau et le rayonnement pour les communes Nord Besançon, actuellement, je crois que 18 % des habitants hors Besançon fréquentent les bibliothèques de la ville. Cela continuera, ou cela s'amplifiera, mais l'intérêt de la proximité et de garder ces bibliothèques à plus petit échelon dans les communes, qui sont soit gérées par un ou deux employés, soit par des bénévoles. Comme je vous l'ai dit, il s'agit de reprendre les différents échelons des écoles de musique. À terme, après 2024, nous visons d'avoir des bibliothèques « tête de réseau » par secteur et de garder les bibliothèques gérées par des associations pour faire un rhizome de différents échelons sur l'ensemble du territoire.

L'intérêt est que lorsque ce sera mis en place, un habitant d'École-Valentin pourra déposer un livre à la bibliothèque d'École-Valentin et en emprunter un autre qui viendra de la grande bibliothèque, de la Ville de Besançon ou d'ailleurs. Le but sera qu'un réseau irrigue l'ensemble du territoire. Gardez bien les bibliothèques pour avoir une proximité et un accès aux savoirs.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je voudrais insister sur le fait que cela profite à tout le monde. Quand la Ville de Besançon décide de rendre gratuite l'inscription aux bibliothèques de l'ensemble des communes du Grand Besançon, c'est parce que nous considérons la lecture publique comme essentielle. Les richesses que nous avons aussi dans nos bibliothèques de quartier doivent être complémentaires de celles des centres comme les vôtres. Nous avons décidé cela unilatéralement en Conseil Municipal de Besançon, car cela doit profiter à tout le monde.

Quelqu'un m'a donné une très bonne définition de la lecture comme « l'accès à l'accès ». Je crois que c'est bien. La lecture permet l'accès à l'accès, et je crois que c'est bien. La lecture est la clé permettant d'accéder à la connaissance qui est essentielle dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Je crois qu'il est essentiel de le rappeler.

**M. SCHAUSS.-** La connaissance est aussi la liberté de se déterminer et de juger. Nous sommes extrêmement regardés sur ce projet qui est assez exemplaire, et sans doute unique, car créer un équipement réunissant des fonctions universitaires et des fonctions de lecture publique est inédit dans notre beau pays. Nous sommes vraiment extrêmement regardés et suivis par le ministère. Ensuite, par rapport à tout ce débat sur l'Université, à un moment donné, il faut y croire. Quand on ne croit pas en soi ni en un projet, on ne fait pas le projet et on le perd. On perd son chemin. Il faut donc y croire.

Je pense que nous devons être mobilisés sur de tels projets, et dire que cela peut partir ailleurs, c'est déjà ne pas y croire. Je vous invite, incite, exhorte à y croire, car tout dépend de vous. Vous êtes concernés. Ce n'est pas un demiurge de l'extérieur qui va décider. Nous sommes concernés, à la manette et aux manœuvres. Travaillons donc pour conforter nos atouts, notre Université et notre territoire.

**M. BODIN.-** J'irai sur la même tonalité que Dominique SCHAUSS. Je ne pense pas que nous puissions sortir de cette salle en ayant un doute quant à la pérennité de l'Université. Ce sont 20 000 étudiants, 2 000 personnels et quand nous regardons le développement de la ville de Besançon, il a toujours suivi le développement de son université. Les concurrents de l'Université de Franche-Comté ne sont pas l'Université de Dijon. Il n'y a que Dijon qui croit que Besançon est une concurrente. Les concurrents sont à Lyon, Paris et Strasbourg. Nous ne pouvons pas sortir de cette salle en ayant un doute sur cette quantité potentielle de savoir-faire et de personnes que cela représente.

Si nous regardons en termes d'enseignement, les Chinois se sont amusés à faire un classement appelé « classement de Shanghai ». Si vous regardez les trois premiers mondiaux que sont Harvard, Cambridge et le MIT, il faut savoir qu'en termes d'étudiants, pour Harvard et Cambridge, ce sont 20 000 étudiants (taille de l'Université de Besançon) et ce sont 10 000 étudiants pour le MIT, soit deux fois que l'Université de Besançon. La seule différence est qu'au MIT, il y a 42 prix Nobel. En termes de recherches, ce dernier est donc au top niveau mondial.

En même temps, pour revenir sur l'aspect de la recherche, heureusement qu'en 2004, les universitaires dans le domaine des micromécaniques ont accepté de fusionner leurs sept ou huit laboratoires pour créer l'institution FEMTO-ST qui est actuellement le plus grand laboratoire de France classé A+ et qui compte 700 personnes. Heureusement qu'il y a eu ce regroupement, car sinon, la recherche dans ce domaine d'excellence, qui est celui du pôle de compétitivité dans le domaine des microtechniques,

aurait disparu. Par rapport au regroupement, on ne peut pas fusionner des universités comme cela ni déplacer 20 000 étudiants.

En même temps, en termes de recherches, il y a eu fusion, et avec le recul, heureusement qu'il y a eu cette fusion et que des gens courageux ont accepté de faire ce choix en 2004. Néanmoins, nous ne pouvons pas sortir avec un doute sur l'Université, car sinon, politiquement, nous risquons de nous mettre en grand danger. J'espère que ces débats ne seront pas retranscrits. Nous ne pouvons pas ressortir de cette salle avec ce doute.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si nous passons notre temps à réfléchir et à dire « il faut attendre », d'autres disent « allons plus vite ».

**M. GROSERRIN.-** Je voudrais intervenir dans le même état d'esprit. J'entends bien les propos de Jean-Yves GUYEN et ses craintes vis-à-vis de l'avenir de l'Université de Franche-Comté, ou en tout cas sur Besançon. Je peux le rassurer aussi en voyant ce qu'il se passe. Il est vrai que c'est un combat de tous les jours. Il faut faire attention, car rien n'est jamais gagné et nous l'avons vu pour le CROUS. En effet, ce n'était pas un problème de garder le CROUS, mais derrière, il y a l'Université et le Rectorat de Région, l'autorité académique qui était en Bourgogne Franche-Comté.

À mon avis, c'est important, et nous sentons bien que dans une région voisine, ou en tout cas qui ne nous est pas très éloignée, ils n'ont pas tout à fait compris l'intérêt d'être ensemble vis-à-vis des autres universités françaises qui ont des candidats et une taille plus intéressante et plus importante.

Je voudrais rejoindre les propos du Président de l'Agglomération, car je crois que c'est fondamental pour nous tous ici. Si nous ne faisons rien, les autres feront à notre place, et justement, nous avons trop subi cela pendant de longues années, peut-être car nous n'avons pas osé faire. Je tiens vraiment à vous rendre hommage, Monsieur le Président, car je pense que c'est fondamental. Lorsque nos jeunes partent ailleurs, pourquoi le font-ils ? Car on leur dit ailleurs que l'université et les écoles sont meilleures, alors qu'ici, nous avons tout ce qu'il faut. Justement pour garder nos enfants, pour qu'à un moment donné, ils puissent construire, et nous pouvons relier cela au développement économique, il est fondamental d'avoir une offre de services vis-à-vis de cela.

Enfin, que regardent les jeunes qui font des écoles de commerce ou des écoles d'ingénieur ailleurs et qui viennent dans notre territoire ? Ils regardent comment leurs enfants pourront grandir. Ils vont regarder non seulement la culture, mais aussi l'université et la recherche, ce qui est fondamental.

Je voudrais conclure en prenant l'exemple de la faculté de médecine. Lorsque vous discutez avec le doyen de la fac de médecine qui ressort le numerus clausus, en tout cas pour les étudiants francs-comtois, il a bien compris que si nos étudiants vont faire des études ailleurs, ils vont s'inscrire ailleurs dans un projet professionnel. Tout est donc lié autour de cela, comme les déserts médicaux ou professionnels. Je me réjouis qu'il y ait vraiment un projet d'envergure, et c'est grâce à ces projets que notre territoire vivra et que nous existerons par rapport à d'autres. Il faut vraiment que chacun ait confiance en soi, en nous et en cette politique qui, à mon avis, est fondamentale.

J'ai entendu dire précédemment que c'est un secteur stratégique pour le rayonnement de Besançon, de son agglomération et de toutes les communes qui en font partie. Lorsque l'on demande où vous habitez, même si vous habitez Pirey, vous dites que vous habitez Besançon, et je crois qu'à un moment donné, nous sommes tous fiers d'habiter ici. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je suis d'accord avec ce que vous dites par rapport à cela. Quand on parle de priorité, quand nous reparlerons de PLI, il y a quelque chose de nouveau. Comme vous le savez, la Région Franche-Comté a décidé de mettre l'accent sur l'Université, et j'ai envie d'ajouter « enfin ! » Cela nous amènera peut-être à décaler un certain nombre d'équipements, mais nous avons dit « nous devons accompagner la Région Franche-Comté », car l'Université, ce sont les emplois de demain. Le statut, le rayonnement, la place de Besançon sur le territoire national, et peut-être même au-delà en Europe, passe par une université en grande forme. Oui, nous devons avoir de l'ambition. N'attendons pas demain, car demain, il sera trop tard.

Qui demande la parole ?

**Mme VIGNOT.-** Il me semble que nous sommes dans une confusion. Nous venons de dire que la décision aujourd'hui concerne essentiellement la bibliothèque municipale, avec un projet de territoire concernant la lecture, et la bibliothèque universitaire qui est envisagée dans une association à ce bâtiment. Mais il ne faut pas tout mélanger, car à un moment donné, nous ne savons plus de quoi nous parlons. J'aimerais que nous soyons bien clairs. Il y a une bibliothèque municipale.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je l'ai dit !

**Mme VIGNOT.-** Nous venons de reparler de façon absolument excessive de la bibliothèque universitaire par rapport aux moyens que nous sommes en train d'y mettre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous avons parlé de l'Université.

**Mme VIGNOT.-** Non, nous parlons de la bibliothèque universitaire comme un équipement majeur pour la structuration et l'avenir de notre université. Je trouve bien que l'Agglomération s'engage de façon de plus en plus forte sur l'avenir de notre Université. Il est évident que c'est fondamental. Néanmoins, je suis dubitative sur le fait que l'on est en train d'essayer de nous expliquer que l'avenir de notre université dépendrait d'un équipement appelé « bibliothèque », surtout aujourd'hui où le numérique est fondamental. Je ne demande qu'à être convaincue par ce que l'on est en train de dire.

Mais franchement, j'aimerais bien que l'on ne mélange pas les genres. Dans tout ce qui vient d'être dit, il est important de ne pas mélanger le projet de bibliothèque municipale, qui n'est plus mutualisé avec le projet d'université.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous n'avons pas dit cela. J'ai pris la peine de dire que le sujet qui nous intéressait concernait la bibliothèque d'agglomération à vocation régionale. C'est une chose. Ce projet est lié à un autre projet universitaire, mais il peut aussi éventuellement se faire seul. Pourquoi avons-nous parlé de l'Université ? Parce que j'ai répondu à la question pertinente d'Yves GUYEN qui demandait si l'Université allait partir. C'est là où nous sommes partis sur l'Université. Cela permet de redire publiquement quelle est notre ambition pour l'Université de Franche-Comté, et combien nous voulons la défendre dans les années à venir. Quand nous avons parlé du projet, nous parlions du projet de la bibliothèque à vocation régionale, la bibliothèque de conservation dans laquelle nous remettons un équipement très numérique, central pour une véritable politique de lecture publique dans l'ensemble de l'Agglomération. Je crois que les choses sont claires.

J'ai même dit que pour nous, il n'était pas question à l'heure où je vous parle de financer la bibliothèque universitaire. Elle doit être financée par l'État, par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. J'étais encore il y a deux jours avec Dominique SCHAUSS chez Monsieur le Recteur pour évoquer ce problème. Je l'ai d'ailleurs évoqué avec Madame VIDAL et je l'évoquerai à nouveau très prochainement entre autres avec Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation.

**M. GUYEN.-** Je voudrais simplement apporter encore une précision. Vous avez tous reçu dans vos courriels en mairie une lettre remplie d'inepties disant notamment « la Ville de Besançon ne paiera pas l'équipement ». Je voudrais dire que la Ville de Besançon fait partie de l'Agglomération. Les Bisontins paieront donc comme tout le monde. Ce type de courrier a mérité une réponse de ma part. J'ai reçu une nouvelle lettre cet après-midi à laquelle je ne répondrai plus, car on ne peut pas passer son temps à écrire de telles choses. Je voudrais insister sur cette prise d'intérêt communautaire urgente par rapport aux acquisitions de terrain, aux études. Vous ne le savez peut-être pas, Président, mais au niveau de

la Région, il y a une volonté de dire qu'elle interviendra en fonction de la rapidité des dossiers qui arriveront.

J'étais à une réunion à laquelle assistaient Gabriel BAULIEU, Dominique SCHAUSS et Pascal CURIE. Rappelez-vous les dires du représentant du ministère et de la Région qui insistait sur le fait que cet équipement d'un type nouveau mariant à la fois l'université et la bibliothèque d'agglomération était ressenti comme primordial. C'était aussi une des raisons qui faisait que la subvention de l'État/Région sur cet équipement était très importante (60 %).

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pourquoi faut-il avancer ? Dans le cadre du projet territorial, entre autres sur l'Université, il faut vite engager les crédits de la Région, car si les travaux ne sont pas commencés en 2021, nous perdrons les crédits. Nous ne pouvons donc pas procrastiner en permanence et repousser à demain ou après-demain. Nous avons encore évoqué ce sujet mardi matin avec la Présidente de Région. Donc, les choses avancent.

**M. ACARD.-** Je ne prendrai pas part au vote personnellement sur les rapports n°7.1 et 7.2, mais Monsieur MOUGIN votant, je m'exprimerai pour lui.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions à ce projet communautaire ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.2 - Bilan de la saison touristique 2017
---

**M. PRALON.-** Ce sont quelques éléments d'information sur l'année 2017, année positive pour le tourisme en France et à Besançon. Je présenterai ce rapport avec Thierry MORTON, l'adjoint au tourisme et au commerce à la Ville. Nous travaillons en duo au niveau de l'Agglomération. Il vous présentera ainsi ce qui touche plus la Ville de Besançon.

Au niveau national, l'activité touristique en France est repartie à la hausse, de même qu'au niveau mondial, avec une hausse du nombre de voyageurs touristes (89 millions en 2017, contre 84,5 millions en 2016), et une augmentation du nombre de nuitées qui est passé à 210 millions en 2017 contre 200 millions en 2016. La France attire à nouveau les touristes étrangers notamment asiatiques et américains qui avaient quelque peu boudé le pays suite aux attentats de 2015.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'activité touristique est également à la hausse en 2017 par rapport à 2016, même si les données consolidées ne sont pas encore connues. Nous notons également une augmentation de 2,2 % des nuitées hôtelières entre 2016 et 2017 en Bourgogne-Franche-Comté, sachant que le département du Doubs est l'un des cinq départements à la hausse de la région pour les nuitées hôtelières en 2017. Dans le Grand Besançon, les indicateurs de l'activité hôtelière sont à la hausse, avec +17,3 % de nuitées étrangères en 2017 par rapport à 2016, et +11,69 % de nuitées en plus sur la saison d'été (avril à septembre), le niveau national pour les secteurs étant +2,90 %. Comme vous le voyez, nous sommes bien au-dessus du niveau national pour les secteurs urbains de province.

**M. MORTON.-** L'offre hôtelière peut être qualifiée de qualitative sur le Grand Besançon. Une étude a justement été faite sur nos capacités d'accueil et la qualité de notre accueil. Il a été relevé une recherche de la diversité dans l'offre avec des hébergements plus atypiques que de l'hôtellerie classique. Il faut savoir que sur le Grand Besançon, nous sommes plutôt dans l'hôtellerie classique. En termes de données, plus de la moitié des nuitées dans le Grand Besançon représente celles du Doubs, ce qui signifie que Besançon et le Grand Besançon sont très attractifs et 23 % des nuitées accueillent de la fréquentation étrangère.

D'après les sources de Doubs Tourisme, sur les chiffres clés 2017, pour l'hébergement marchand dans le Grand Besançon, ce sont :

- 4 000 lits d'hôtel,
- 830 lits dans les campings,
- 90 lits dans les gîtes de groupe,
- un hébergement collectif de 100 lits,
- 130 lits en chambre d'hôte,
- 260 lits en meublé.

Ces quelques chiffres varient tous les jours à cause des ouvertures et des fermetures des gîtes. Globalement, c'est la structure d'accueil hôtelière et d'hébergement sur Besançon et sur le Grand Besançon.

Concernant l'activité hôtelière, les chiffres sont les suivants :

- 380 000 arrivées en 2017, contre 350 000 en 2016,
- 83 000 arrivées étrangères en 2017 contre 73 000 en 2016.

Le nombre de nuitées total est en progression, avec 511 383 nuitées contre 487 000 en 2016. Néanmoins, nous avons encore un effort à faire concernant la durée du séjour. Notre moyenne de séjour est de 1,35 jour, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale. Sur le taux d'occupation, nous sommes supérieurs à la moyenne nationale. Nous n'avons donc pas à rougir de ce niveau. De plus, nous sommes aussi en progression par rapport à 2016.

Concernant les clientèles étrangères, à part dans les arrivées hôtelières en 2017, les Chinois restent très nombreux, mais ils ne restent pas longtemps. Nous devons donc travailler sur ce sujet. L'Allemagne reste toujours le pays le plus important, suivie de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Belgique. Le taux d'évolution des nuitées entre 2013 et 2017 a progressé de 11,43 %, avec une offre plus importante en matière de lit.

Les atouts du Grand Besançon concernent :

- l'inscription de Besançon au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 10 ans,
- le label « ville d'art et d'histoire » qui doit être chaque fois défendu et qui nous donne non seulement des avantages, mais aussi des devoirs en matière d'entretien du patrimoine,
- la nomination de Besançon comme deuxième plus grand secteur sauvegardé de France, ce qui nous impose aussi un certain nombre de règles et d'obligations, mais aussi une qualité d'attractivité importante,
- 6 musées de France, dont 5 à Besançon et un à Nancray,
- 250 monuments historiques,
- la vallée du Doubs,
- la vallée de l'Ognon,
- 3 espaces naturels sensibles (Marais de Saône, Boucle d'Avanne, Sablière de Geneuille).

En termes d'activités de visites guidées, ce sont :

- plus de 400 visites guidées organisées par l'Office de Tourisme du Grand Besançon,
- 160 visites avec le label « ville d'art et d'histoire »,
- des visites via des outils numériques proposés au Musée des Maisons comtoises de Nancray et à la Citadelle ; avec des capacités logistiques et en matière numérique grâce à des wifi internes, tout cela se développant assez rapidement et rencontrant un vrai succès sur ces sites,
- des visites sur le Marais de Saône avec la LPO.

Concernant les sites touristiques et patrimoniaux, l'année a été assez favorable. Vous voyez que tous les sites sont en progression, sauf le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), ce dernier dépendant plus de la Région que de la CAGB et connaissant une baisse. Vous voyez également le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en rouge, mais il est en travaux. Il y a donc des visites, mais ce sont surtout des visites d'entreprises et d'ouvriers.

**M. PRALON.-** Je reprends la main en découvrant une très bonne nouvelle qui vient de m'arriver il y a quelques minutes. Puisque nous allons parler du port fluvial d'agglomération, nous nous y attendions, mais nous n'avions pas le droit de le dire jusqu'à présent. Or c'est confirmé aujourd'hui : le port d'agglomération (Deluz, Moulin-Saint-Paul et la Cité des Arts) vient d'être primé. Il s'agit d'une reconnaissance internationale. Nous sommes parmi les 9 nouveaux ports d'agglomération labellisés, dont 3 en Bourgogne-Franche-Comté (2 sur notre agglomération). C'est une reconnaissance à la fois de la façon dont nous accueillons le touriste et de l'environnement entourant ces bases. Nous pouvons donc être fiers des petites actions que nous conduisons.

Cela fait parfois sourire certains, mais je suis très fier que notre agglomération se développe dans tous les domaines. Je crois que c'est une attractivité supplémentaire pour les touristes, et nous le voyons avec l'EuroVélo-route et la via Francigena qui se développe. Je crois qu'il faut être fier aussi de ces petites actions quotidiennes qui font que les touristes viennent sur Besançon et parfois, ils passent une nuitée ou deux.

Concernant le port fluvial d'agglomération, nous vous disons simplement que le nombre de contrats d'amarrage est en augmentation (818 en 2017 contre 750 en 2016). La durée des contrats de longue durée est également en augmentation en termes d'hivernage (88 en 2017 contre 68 en 2016). Nous notons une augmentation progressive de l'hivernage notamment sur Deluz. La possibilité de fixer des bateaux sur la rivière est aussi une condition de développement de la filière touristique au niveau fluvial sur le Doubs. Le nombre de contrats de courte durée est en augmentation (+11 %), sachant que 78 % de ces bateaux appartiennent à leur propriétaire, contre 22 % de bateaux de location. L'hivernage est volontairement contenu pour conserver des emplacements pour les plaisanciers de passage en saison. Ces dernières années, en haute saison, le port d'agglomération est proche de la saturation, comme le sont d'ailleurs nos aires de camping-cars, mais là encore, nous essaierons de développer. Nous nous apercevons que les aires de camping-cars, notamment sur Besançon, sont constamment occupées, surtout en période estivale.

Concernant les nuitées de tourisme fluvial calculées uniquement sur la base de la taxe de séjour perçue par les adultes hors personnes exonérées que sont les enfants, nous avons 4 041 nuitées en 2017, contre 4 090 nuitées en 2016, soit une légère diminution et une clientèle à majorité étrangère (1/3 de Français), surtout des Suisses, des Allemands, des Anglais, des Néerlandais, des Néo-Zélandais et des Australiens. Il est à noter que les haltes accueillent également de plus en plus de cyclotouristes, notamment au Moulin-Saint-Paul, Deluz étant déjà labellisé « accueil vélo » depuis 2016.

Enfin, le camping de la place à Chalezeule voit exploser le nombre de ses nuitées, ce qui est dû à des travaux conduits notamment par l'Office de Tourisme qui a mis en place des bungalows ces dernières années. Nous voyons que nous sommes passés de 14 498 nuitées en 2013 à 26 140 en 2017. Compte tenu de l'ensemble des travaux qui seront conduits sur ce site qui sera de mieux en mieux desservi avec la véloroute qui vient d'être inaugurée à Chalezeule et celle qui reviendra le long de la voie menant à Baume-les-Dames, je pense que nous pouvons encore nous attendre à des augmentations. Pour peu que nous mettions encore en place quelques bungalows, nous constaterons une évolution de la clientèle. Lorsqu'il y a eu le week-end des 2 CV sur le Plateau, le camping était saturé. Nous voyons que lorsque les personnes sont accueillies dans des conditions favorables, ils restent et reviennent.

Concernant les aires de camping-cars, les données s'étalent sur une année complète pour l'aire de Canot. Pour l'aire de Nancray, la comptabilisation s'étale sur la période d'ouverture du Musée de plein air des Maisons comtoises. Sur l'aire de Canot, il y a une diminution, car c'est comptabilisé annuellement, mais en période estivale, l'aire est saturée. En revanche, sur Nancray, c'est relativement stable. Le nombre de camping-caristes enregistré en 2017 est en légère diminution par rapport à 2016.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas de vote. Il s'agit simplement de prendre acte.

**M. CONTOZ.-** Concernant le label « port d'agglomération », je crois qu'il est important d'associer au succès nos partenaires Solidarité Doubs Handicap (SDH).

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bravo à celles et ceux qui font que la saison touristique a été bonne.

Rapport n°7.3 - Dispositif d'accueil touristique Chamars : demande de subventions

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.4 - Demande de subvention  
pour la rénovation des équipements du camping de Besançon Chalezeule

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.5 - Avenant au marché de gestion du port d'agglomération

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.6 - Festival Grandes Heures Nature : convention de partenariat  
entre la CAGB et la Société d'Économie Mixte de Micropolis

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.7 - Convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH  
dans l'Agglomération du Grand Besançon

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

#### **Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement**

Rapport n°8.1 - Convention de mise à disposition partielle  
d'un agent de la commune de Saint-Vit

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.2 - Conventions de participation financière des communes de Haute-Saône  
pour la restructuration du Bassin Versant de l'Ognon

**M. LIME.-** Cela fait cinq mois que nous avons pris la compétence. Je voudrais simplement faire un petit point. Nous avons eu un Conseil d'Exploitation hier. Cela se passe plutôt bien. Nous avons eu quelques petits « couacs » un peu au début à cause des transmissions et d'un manque de réactivité de la part des services. Nous avons ainsi tenu compte d'un certain nombre de données. Depuis quelques semaines, cela semble plutôt bien se passer. Néanmoins, si vous avez des remarques sur des dysfonctionnements, n'hésitez pas à nous les faire remonter, car c'est à partir de cela que nous cherchons à nous améliorer et à essayer de répondre au mieux aux besoins soit des collectivités, soit des usagers.

En tout cas, nous n'avons pas de remontée de remarque importante de la part des usagers, en sachant que toutes les facturations n'ont pas encore été envoyées et qu'elles peuvent amener aussi un certain nombre de réactions de leur part.

Concernant la politique d'investissement, les communes ont bien écouté le message que nous leur avons passé, à savoir augmenter leur politique d'investissement, puisque cela a été multiplié par 4 par rapport à l'année dernière. Le Conseil Départemental nous a fait passer cette information, un grand nombre de demandes de subvention ayant été réalisées auprès du Département. Après discussion, car ce n'était pas évident au départ, le Département a décidé d'attribuer 1 M€ à la CAGB. Historiquement,

depuis quelques années, nous avons 400 à 500 000 € de subvention. Nous aurions pu prétendre à 2 M€. Nous avons dit que c'était plutôt bien de la part du Département. Néanmoins, nous aurions préféré avoir 2 M€, mais il nous a fait tout de même souligner qu'il était passé de 400 000 à 1 M€, ce qui est intéressant et ce qui doit permettre de subventionner un certain nombre de projets, dont l'ensemble sera ainsi réalisé.

Nous avons récupéré 104 projets d'investissement qui seront tous réalisés, car nous aurons suffisamment de moyens. Il n'y aura pas à hiérarchiser, ce qui était une crainte que nous pouvions avoir. Nous avons affecté un nom sur chaque projet, ce qui fait que si vous avez des soucis, vous pouvez nous faire remonter aussi ces informations. Nous arriverons à réaliser l'ensemble des investissements sur l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales, en sachant qu'il y aura une modification à apporter. La politique d'investissement prévue sur les eaux pluviales n'étant pas suffisante, il faudra remettre de l'argent, ce que nous savons. Nous aurons également un schéma d'organisation des eaux pluviales, car c'est vraiment là que nous avons le moins de connaissance sur l'ensemble de notre territoire et sur lequel nous devons avoir une programmation. En effet, je rappelle que cela relève du budget général de notre collectivité et non du budget annexe Assainissement sur lequel nous devons être extrêmement attentifs.

Concernant la remontée des excédents, à l'heure actuelle et en fonction de ce que nous avons, plus les engagements des communes, nous avons pratiquement tout remonté au niveau des lots. Il nous reste une dizaine de collectivités qui n'ont pas encore pris de décision et qui ne nous ont pas fait remonter leurs excédents. Nous leur demandons donc de le faire assez rapidement, car cela nous permet justement de financer ces investissements. Je rappelle que c'est un engagement que nous avons.

Je termine par une information sur l'ancien syndicat du SIAC (Syndicat intercommunal Auxon-Châtillon). J'avais alerté par rapport à une éventuelle augmentation de l'investissement relativement conséquente. Nous avons eu des analyses. Nous avons lancé un troisième appel d'offres en lien aussi avec le SIAC. En effet, ils avaient sorti un appel d'offres sur la rénovation sur la partie Châtillon, à 1,3 M€ et nous avons réussi à la sortir à 950 000 €, ce qui est intéressant et ce qui a permis de baisser le coût global. Ces collectivités ne sont pas dans un état de redressement. Vous savez que nous avons éventuellement dit qu'il pouvait y avoir un certain nombre de dépassements et qu'ils ne pourraient pas dépasser un certain montant que nous avons fixé pour l'ensemble des collectivités, à 30 % ou 0,40 €. Or ils sont à 0,37 € d'éventuelle augmentation s'il n'y avait pas eu le transfert de compétence.

Comme elles sont en dessous des 0,40 €, ces communes ne seront pas en rattrapage et ce sera comme le reste des collectivités que nous avons traitées de la même équité : il n'y aura pas d'augmentation sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour ces communes. En termes de répartition, les collectivités paieront ce surplus, comme nous l'avons fait avec d'autres collectivités d'une façon extrêmement équitable. Je voulais vous donner les chiffres, car je m'étais engagé à les donner. Ils ont déjà été communiqués en Bureau et je souhaitais le faire de cette façon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Christophe, pour cet état des lieux. Y a-t-il des questions à poser à Christophe LIME ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.3 - Tarif Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI)  
et facturation pour les privés

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser à Christophe LIME ?

**M. FELT.-** J'ai un commentaire à faire. J'ai trouvé que les tarifs annoncés dans le rapport étaient assez élevés. J'ai comparé par rapport au contrat que j'ai, et cela fait tout de même +72 % pour mes 52 poteaux. Ayant un contrat, je ne vais pas participer au vote, mais je voulais relever ce point. En effet, un taux de 70 % me paraît significatif.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Christophe t'a déjà répondu.

**M. LIME.-** Il faut toujours faire attention aux chiffres. Je sais à peu près comment fonctionnent certains contrats. Les contrats de DSP sont dans une globalité avec un prix sur l'eau et l'assainissement et des tarifs relevant du budget général. Lorsqu'il y a des négociations de DSP, nous savons que globalement, quelques tarifs sont légèrement majorés et d'autres minorés. C'est la règle du jeu, tout le monde la connaît avec un certain nombre de choses. Je vais te donner une autre information : nous sommes en train de solliciter ces mêmes entreprises sur de la relève de compteurs qui sera effectuée pour nous. Sur certains secteurs, étant donné que la compétence au niveau de l'eau est en DSP, pour nous au niveau de l'assainissement, pour éviter de faire deux relevés, nous demandons à ces entreprises de faire de la prestation pour nous.

Nous avons exposé hier des chiffres en Conseil d'Exploitation. Quand nous travaillons avec le SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) en régie, cela coûte 1,50 € et quand nous travaillons avec Veolia et Gaz et Eaux cela coûte 2,50 €. Faisons attention aux chiffres. Je pense que pour les usagers du SIAC, le transfert à l'Agglomération, y compris pour le budget général sur les eaux pluviales, est plutôt favorable.

**M. FELT.-** Le contrat courant jusqu'à la fin de la DSP, nous verrons ensuite.

**M. LIME.-** C'est faux. Premièrement, tu sais ce que tu payais l'année dernière pour les eaux pluviales et tu sais ce que tu paies sur l'AC cette année. Tu as quelques milliers d'euros d'économie. Deuxièmement, je viens de t'annoncer que ton prix d'assainissement aurait augmenté de 20 % si tu n'étais pas passé par l'Agglomération, que le prix ne bougera pas jusqu'à la fin de ta délégation de service public, et qu'à l'issue de cette DSP, tu engageras la convergence pour aller à un prix inférieur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu es donc gagnant. Il faut au moins reconnaître quand tu gagnes de l'argent. Certains trains arrivent en retard et d'autres arrivent à l'heure. Certains prix augmentent, d'autres baissent. Ne parlons pas uniquement de ceux qui augmentent, mais parlons aussi de ceux qui baissent. Tu calcules très bien et nous sommes heureux de t'avoir fait faire des économies. Ta commune est pauvre et nous sommes très heureux de pouvoir t'aider à boucler ton budget. Mais c'est une attaque amicale.

Je constate tout de même que globalement, tout cela pose beaucoup de questions. Lorsque l'on voit qu'il y a quatre fois plus d'investissement, c'est qu'il y avait tout de même des choses à faire globalement.

Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.4 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la DREAL  
pour la maîtrise d'œuvre sur le secteur de Cayenne

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.5 - Majoration de 100 % de la pénalité financière  
en matière d'assainissement non collectif

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.6 - Convention de déversement des eaux industrielles - Coefficients de pollution

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.7 - Eau et Assainissement - Adhésion à la Fédération Nationale  
des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et à France Eau Publique (FEP)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.8 - Programme de travaux eau potable 2018

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté, merci.

Rapport n°8.9 - Programme de travaux eaux usées 2018

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté, merci.

Rapport n°8.10 - Programme de travaux eaux pluviales 2018

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté, merci.

### **Commission n°02 : Mobilités**

Rapport n°2.1 - Convention avec le CEREMA (centre d'études et d'expertise  
sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)  
pour le projet de coopération nationale sur le transport de substitution

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°2.2 - Avenant n°1 à  
la délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

**Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Rapport n°3.1 - Association INTERMED - Soutien 2018

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.2 - Soutien au développement de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.3 - Soutien financier à l'Université de Franche-Comté pour le projet VIVO

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.4 - Salon Viva Technology - Subvention 2018

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.5 - Signature du protocole Synergie Campus

**M. BLESSEMILLE.-** La grande Région Bourgogne-Franche-Comté sur le plan universitaire est fédérée en quatre pôles : Dijon, Besançon, Belfort et Montbéliard, soit 60 000 étudiants et 9 000 personnes en termes de personnel enseignant, administratif et technique (ingénieurs et techniciens). Le Grand Besançon, avec ses 23 000 étudiants, a fait de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation son fer de lance pour le développement économique.

Dans ce cadre, il est indispensable de fédérer les forces territoriales liées à l'enseignement et à la recherche autour d'une marque commune : Grand Besançon Synergie Campus. Dans le rapport sont déclinés, dans les motivations de cette marque, les objectifs et le mode de gouvernance partagée mis en place avec un COPIL et un COTEC, tout ceci étant formalisé dans le protocole Synergie Campus joint au rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Alain. Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.6 - FIE Investissement - Soutien à la société JONE ORTI

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.7 - Dispositif émergence - Postes CitéLab 1 et 2

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.8 - ZAE de la FOULOTTIERE SAINT-VIT – Définition du prix de cession

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

L'industrie Alliance est en train de s'agrandir à Saint-Vit d'une façon impressionnante.

Rapport n°3.9 - Appui à la création d'entreprises innovantes - Convention avec DECA BFC

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

#### Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - GeMAPI - Restauration écologique du ruisseau d'Auxon - Réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'eau « Initiative en faveur de la biodiversité »

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Fontain, Mamirolle et Pelousey

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°4.3- Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Mamirolle et Pelousey

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°4.4 - Renouvellement du label Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'ADEME

**Mme PRESSE.-** Il y a une modification. Dans la mesure où c'est un renouvellement, nous ne pouvons pas demander une subvention à hauteur de 50 %, mais seulement de 30 %, soit un montant de 6 048 € au lieu de 14 880 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'accord. Donc, nous modifions ce point. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

#### Questions diverses

Rapport n°9.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à me poser ?

**M. FAGAUT.-** Je voudrais intervenir rapidement. Il est vraiment dommage que le festival de musique Besançon-Montfaucon ne puisse pas disposer de la même contribution que le festival des Caves dans le cadre de sa coopération transfrontalière. J'ai vu dans les décisions du Bureau que ce dernier bénéficiait de 6 000 €, ce qui est très bien. C'est dommage que le festival de Besançon-Montfaucon qui, lui aussi, s'exporte au-delà de la frontière, puisqu'il joue à Orbe, ne puisse pas également en bénéficier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'accord. La Commission a fait les répartitions, mais cela peut toujours se revoir pour une autre année. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Merci. La séance est levée. Je vous remercie.

*La séance est levée.*